



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2429
20 février 2015
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

Lutte

Le journal
d'Arlette Laguiller

Ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Loi Macron

une loi

contre

les

travailleurs



Grèce

Un peuple saigné par les banquiers

page 9

Rafale

Ça va bien pour les marchands d'armes

page 3

Attentats

La « guerre contre le terrorisme » et ce qu'elle cache

page 5

Loi Macron : une nouvelle offensive contre les travailleurs

On nous a présenté la loi Macron comme une loi sur les professions réglementées. Son objectif devait être de libéraliser ces professions, pour faire baisser les prix. À l'arrivée, on se retrouve avec une loi antiouvrière.

Le ministre de l'Économie n'a jamais eu l'intention de s'attaquer aux vrais rentiers, c'est-à-dire aux bourgeois qui encaissent les dividendes de leurs actions sans rien faire de leurs dix doigts, à l'instar de Mme Bettencourt qui gagne un million chaque jour. Situation que Macron, ancien banquier devenu millionnaire par la grâce d'une opération financière, doit trouver tout à fait normale.

Quant aux petits privilégiés que sont les pharmaciens, les notaires et les avocats, il a suffi qu'ils protestent un peu pour que Macron les laisse tranquilles. Pour se racheter, il a même glissé dans la loi un cadeau à ses amis : l'allègement de la fiscalité des actions gratuites. Pour une loi censée s'en prendre aux rentiers, il fallait le faire !

On trouve de tout dans la loi Macron, jusqu'à l'idée saugrenue de recourir aux postiers pour faire passer le permis de conduire. Et cela a masqué l'essentiel : l'attaque contre le droit du travail.

Indemnités dues aux salariés en cas de litige avec l'employeur, visites médicales et possibilité de détecter les maladies professionnelles, droits des inspecteurs du travail, sanctions contre les patrons violant les droits syndicaux : la loi revoit tout à la baisse.

Pour ne parler que des licenciements collectifs en cas de redressement ou liquidation judiciaire, la loi prévoit que l'administration pourra valider le plan de licenciements en prenant en compte les moyens de l'entreprise, et non plus ceux du groupe. Un groupe, aussi riche soit-il, est donc censé ne plus être mis à contribution. La loi Macron légalise les plans de licenciements au rabais.

La généralisation du travail du dimanche est emblématique des reculs imposés par cette loi. Contre la majorité des syndicats du commerce, la loi entérine l'ouverture des commerces jusqu'à douze dimanches par an, sur autorisation administrative.

Quant aux salariés des « zones touristiques internationales », ils pourront être obligés de travailler tous les dimanches et en nocturne car, même si le principe du volontariat est inscrit dans la loi, combien d'employés se risqueront

à refuser de travailler le dimanche ? Et que deviendront les majorations salariales, quand cette journée sera travaillée comme une autre ?

Macron a refusé de fixer un minimum de majoration salariale pour les salariés qui travailleront le dimanche dans les zones touristiques internationales. Place au dialogue social, dit-il. Quelle hypocrisie !

Évidemment, le patronat préfère « s'arranger » avec les salariés, puisqu'il sait qu'il aura le dernier mot. Du haut de son argent et de son pouvoir de licencier, il peut obtenir ce qu'il veut de salariés acculés à la précarité et aux bas salaires.

Le Code du travail n'empêche ni les pressions ni les abus patronaux. Mais il s'applique à tout le monde, et c'est un point d'appui pour ceux qui veulent se battre pour le faire respecter.

Démolir les lois et les conventions collectives, démolir les recours devant les tribunaux, imposer des négociations entreprise par entreprise, c'est livrer encore plus les travailleurs à la férocité patronale, à commencer par les petites entreprises, où le salarié se retrouve seul face au patron.

Il a fallu des décennies de luttes pour que les travailleurs n'aient plus à vivre au jour le jour, pour qu'ils obtiennent le droit à être soignés, le droit à une retraite et pour qu'ils imposent des limites à l'exploitation patronale. Tout cela est en train d'être démolit gouvernement après gouvernement.

Faut-il rappeler qu'il y a vingt-cinq ans, il était évident pour tout travailleur que la retraite à taux plein était à 60 ans, avec 37,5 annuités de cotisation ? Qu'être embauché, cela voulait dire être embauché en CDI, alors qu'aujourd'hui 85% des embauches sont des CDD qui assurent quelques semaines de travail ?

À chaque réforme, on nous dit qu'il faut simplifier le Code du travail pour, au final, créer des emplois. La loi de juin 2013 devait soi-disant « sécuriser l'emploi ». Depuis, il y a 250 000 chômeurs de plus et les seuls actionnaires des sociétés du CAC 40 se sont partagé 56 milliards !

Après cette loi, combien de chômeurs y aura-t-il de plus ? Quels sacrifices seront encore demandés aux travailleurs pour que les grands actionnaires encaissent le pactole ?

Combattre les politiques antiouvrières qui se succèdent, remettre en cause la mainmise du capital sur l'économie, est devenu une question de survie pour les classes populaires.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ	
Loi Macron	4
Travail du dimanche	4
Prud'hommes amoindris	4
Routiers et salaire minimum européen	4
Après les assassinats de Copenhague	5
Profanation d'un cimetière	5
« Rééduquer » les jeunes	5
Fermeture de la Méditerranée	6
Immigrés en France et Conseil de l'Europe	6
Pétition de RESF	6
Mohamed Zeqqaï	6
Retraites complémentaires	7
Retraite des fonctionnaires	7
Chômage	7
Travail gratuit	7
Bénéfices du CAC 40	7
Crous	11
Travaux dangereux et apprentis mineurs	11
Lycée Le Corbusier - Aubervilliers	11
Université Paris 13	11
Maternités et logique de rentabilité	16
Promotion d'un tortionnaire	16
Pour Charlie à Paris, contre Charlie à Dakar	16
DANS LE MONDE	
Libye	8
Turquie	8
Maroc	8
Abu Dhabi	8
Grèce - Eurogroupe	9
États-Unis	9
IL Y A 70 ANS	
La conférence de Yalta	10
ENTREPRISES	
ADP Roissy	12
Inspection du travail - Lille	12
Contre le travail du dimanche	12
Professeurs des écoles, Haute-Vienne	12
Renault	13
Michelin	13
Antonutti-Delmas	14
Thales	14
Industrie agroalimentaire	14
Ex-Lejaby	14
EdF	15
Legrand	15

Lutte Ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte Ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte Ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte Ouvrière* (rubrique « dans les kiosques ») on peut désormais trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte Ouvrière*.

Rafale... de cocorico

La vente de 24 avions Rafale à l'Égypte est « une avancée fondamentale », a déclaré le Premier ministre Manuel Valls ; « un grand succès industriel », pour Harlem Désir, secrétaire d'État aux Affaires européennes ; « une marque de confiance de l'Égypte à l'égard de la haute technologie française », « une bonne chose », ont dit à leur tour Laurent Fabius et Jean-Yves Le Drian, respectivement ministres des Affaires étrangères et de la Défense.

Même son de cloche à droite, où l'ancien ministre de la Défense Gérard Longuet parle d'une « victoire réjouissante ». Le gouvernement se félicite aussi qu'avec ce contrat « les ventes d'armement de la France devraient en 2015 dépasser les 10 milliards d'euros ».

Les médias ont aussitôt pris le relais de cette euphorie, à commencer par *Le Figaro* qui a

consacré une double page à ce contrat – ce qui n'est pas surprenant, quand on sait que ce journal appartient au groupe Dassault, fabricant du Rafale.

Les principaux syndicats de Dassault-aviation, notamment dans les usines du Sud-Ouest où est fabriqué l'avion, ne sont pas à la traîne des commentaires favorables, en les axant sur la sauvegarde de l'emploi.

Un élu CGT de Biarritz se félicite du fait que « la production devrait être totalement réalisée en France », tandis qu'un responsable de la CFDT estime de son côté que « seul un second contrat pourrait véritablement changer la donne ».

Voilà qui prouve, s'il en était besoin, que l'on vit dans le monde de fous qu'est la société capitaliste. C'est à qui applaudira le plus fort la vente d'engins de mort et de destruction. Des milliards sont gaspillés dans leur fabrication, pour le seul profit des marchands d'armes, légaux ou non. Quels progrès ne pourrait-on réaliser avec cet argent pour améliorer la vie des hommes dans tous les domaines : la recherche médicale, la construction de logements et d'hôpitaux, le développement des infrastructures, de l'éducation, etc., à commencer par les régions du globe les plus défavorisées ?

Mais l'argent, l'intelligence humaine, le savoir-faire des ingénieurs et des ouvriers, qui ont permis d'atteindre un haut niveau de technologie, sont dévoyés pour fabriquer des armes ayant pour seul objectif de raser des villes et de massacrer des peuples.

Marianne Lamiral

Élections départementales : des candidats de Lutte Ouvrière

Les 22 et 29 mars prochains, les élections départementales auront lieu dans quasiment tout le pays. Il s'agit d'élire les nouveaux conseils départementaux, anciennement conseils généraux, dont les prérogatives réelles ne sont pas encore définies. Pour la plupart des candidats, ces élections sont des marchepieds, parfois vers une future carrière politique nationale.

Pour les travailleurs, ces élections sont sans enjeu réel. Dans 16 cantons, en revanche, il sera possible de se servir du bulletin de vote pour exprimer l'écœurement face à la politique du gouvernement et du patronat, qui prêchent l'un et l'autre des sacrifices aux plus pauvres, en votant pour les candidats de Lutte Ouvrière. Ceux-ci feront campagne en affirmant notamment :

– « Le seul moyen de mettre fin au chômage, cette catastrophe pour les classes populaires, est d'imposer aux grandes entreprises, au grand patronat, l'interdiction des licenciements et le partage du travail entre tous sans perte de salaire.

– Il est juste et nécessaire d'augmenter les salaires, les allocations et les pensions dont les niveaux d'aujourd'hui ne permettent pas de vivre décemment

– La dictature des capitalistes de l'industrie, de la finance et de la grande distribution sur l'économie mène la société droit dans le mur. Les grandes entreprises et les banques doivent fonctionner dans la

transparence, en rendant publics tous leurs comptes et en se soumettant au contrôle des classes populaires. »

Voter pour les candidats de Lutte Ouvrière, ce sera affirmer le camp des travailleurs et leurs intérêts politiques. Ils seront présents dans les cantons suivants : Château-Thierry (Aisne), Rochefort (Charente-Maritime), Lannion (Côtes-d'Armor), Chartres-1 (Eure-et-Loir), Saint-Nazaire-1 et Saint-Nazaire-2 (Loire-Atlantique), Val de Lorraine Sud (Meurthe-et-Moselle), Fourmies (Nord), Maubeuge (Nord), Beauvais-1 et Beauvais-2 (Oise), Montrouge-Malakoff (Hauts-de-Seine), Livry-Gargan-Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Argenteuil-1, Argenteuil-2 et Argenteuil-3 (Val-d'Oise). Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de Lutte Ouvrière, onglet « En régions ».

Nos camarades de Combat Ouvrier se présentent également dans le canton de Capesterre-Belle Eau, en Guadeloupe. Voir <http://www.combat-ouvrier.net>

Michel Bondelet

VENTE DE RAFALES A L'ÉGYPTE



Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Angers

Samedi 28 février à partir de 16 heures
Salle Aragon, rue Joseph-Bara à Trélazé

Metz

Dimanche 1^{er} mars à partir de 11 h 30
CALP (Centre d'activités et de loisirs) de Metz-Platières - 2A, rue Monseigneur-Pelt à 15 h 30 : rencontre avec Jean-Pierre Mercier

Saint-Denis

Samedi 7 mars à partir de 16 heures
Salle de la Légion d'honneur, 8, rue de la Légion d'honneur

Argenteuil

Dimanche 8 mars à partir de 12 heures
Espace Jean-Vilar, 8, Boulevard Héloïse

Cercle Léon-Trotsky

Un quart de siècle après l'éclatement de l'URSS, le peuple ukrainien victime des rivalités entre l'impérialisme et la Russie de Poutine

Vendredi 6 mars à 20 h 30 à Aubervilliers

Docks de Paris-Eurosites
Avenue des Magasins généraux
Métro Front Populaire (ligne 12)

Participation aux frais : 3 euros

Lisez la revue Lutte de Classe

Grèce

Après la victoire de Syriza

Burkina Faso

L'insurrection populaire a chassé Compaoré mais l'armée contrôle sa succession

Irak et Syrie

Chronique d'une catastrophe annoncée

France

Dieudonné et Soral, ces deux figures de l'extrême droite

États-Unis

L'eau en Californie : plus précieuse que l'or

Ce numéro paraîtra jeudi 26 février et sera en ligne sur le site de Lutte Ouvrière, rubrique Lutte de classe, dès dimanche 22 février.

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,76 euro

Loi Macron : à la fin le patronat gagne

La loi Macron aurait dû être soumise au vote des députés mardi 17 février. Mais, après avoir fait ses comptes, Valls a estimé qu'il était prudent d'avoir recours à l'article 49-3. Avec cette disposition, la loi est adoptée sans vote, sauf si un groupe dépose une motion de censure contre le gouvernement, ce que l'opposition UMP et centriste a fait.

Cette motion sera

discutée jeudi 19 février. Pour les députés PS et assimilés, il ne s'agira plus alors de voter pour ou contre la loi Macron, mais pour ou contre le gouvernement, voire pour ou contre de nouvelles élections, et donc pour ou contre leur propre place de député.

Jusqu'à là les députés avaient joué la grande scène du «travail parlementaire» au cours de 190 heures de discussion. La majorité des

députés PS ont appuyé sans protester toutes les mesures gouvernementales, aussi antiouvrières soient-elles.

Quant à la minorité de frondeurs qui avait fait la fine bouche sur le travail du dimanche et annoncé un vote contre la loi Macron, elle a maintenant à choisir entre sa place au Parlement et ses convictions affichées. Le choix risque d'être vite fait.

Paul Galois



Travail du dimanche : au bonheur des patrons

Samedi 12 février, l'Assemblée nationale a abordé l'article 80 de la loi Macron, qui statue sur l'ouverture le dimanche des commerces non alimentaires.

Le maire d'une commune pourra désormais autoriser douze dimanches travaillés par an, après consultation des instances intercommunales, au lieu de cinq jusqu'ici. Ces dimanches devraient être payés double.

De plus, dans toute une série de zones qualifiées de commerciales, touristiques, touristiques internationales, et dans douze grandes gares, les patrons pourront faire travailler tous les dimanches de l'année. Si une rue ou un quartier les intéresse, ils réclameront son classement dans une de ces zones. La compensation pour les salariés n'est pas fixée, mais sera négociée au niveau de la branche, de l'entreprise ou du territoire. Cela ouvre au patronat la possibilité

d'imposer une compensation bien inférieure à ce qui se pratique actuellement, en fonction du rapport de force.

La protestation la plus notable au sein du Parti socialiste a été celle d'Anne Hidalgo, la maire de Paris. Mais elle s'indigne surtout de ce que la délimitation des zones touristiques internationales, qui concerne en particulier la capitale, se fasse par décret, sans qu'elle ait été consultée.

Face à ces ministres et ces députés qui n'ont d'oreille que pour les patrons, les travailleurs des grands magasins parisiens, qui ont manifesté contre les ouvertures du dimanche, ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

V. G.

Prud'hommes : un rôle amoindri

Macron voulait accélérer les jugements des tribunaux de prud'hommes, consacrés aux conflits du travail. Sa réforme va peut-être y parvenir, au détriment des salariés.

Désormais, la première audience, dite jusqu'ici de conciliation, décidera entre trois orientations : un jugement restreint par deux conseillers, l'un ouvrier et l'autre patronal, pour les cas les plus simples à trancher ; un jugement par quatre conseillers, deux ouvriers et deux patronaux, comme jusqu'à

présent ; ou bien l'envoi direct à un juge départiteur, lorsqu'une décision à ce niveau est improbable. Ce dernier choix échapperait donc aux juges prudhommaux, tandis que le jugement restreint n'en nécessiterait que deux.

Cette nouvelle organisation signifierait donc moins de travail pour les

Prud'hommes, mais en donnant un énorme pouvoir d'orientation, et donc de décision, aux deux conseillers de la première audience. Certes, le gouvernement prétend donner aux prud'hommes une meilleure formation juridique et créer un statut de défenseur syndical. Mais est-ce cela qui mettra les salariés en meilleure position face à leur patron ? Un barème indicatif des peines infligées est prévu... mais il semble surtout que

ce soit pour exercer une pression à la baisse sur les indemnités accordées.

La nouvelle loi veut surtout favoriser les règlements à l'amiable, qui ne passent pas par les Prud'hommes. Le salarié et le patron en litige pourraient négocier directement par avocats interposés, ou désigner d'un commun accord un juge arbitre, ce qui est courant en droit commercial, mais était interdit jusque-là en droit du travail. Dans ce cas, le retour

devant les Prud'hommes serait interdit. C'est supposer entre salarié et patron une égalité qui n'existe pas dans les faits.

Les procès en Prud'hommes se sont multipliés ces dernières années, en même temps que les licenciements, le travail précaire, les temps partiels. Pour alléger le travail des Prud'hommes, il faudrait commencer par mettre fin à la toute-puissance patronale.

Vincent Gelas

Routiers : il faut un salaire minimum européen

Un amendement à la loi Macron prévoit d'imposer aux entreprises de transport routier étrangères un alignement du salaire minimum sur le smic français lorsque leurs camions circulent sur le territoire français.

Cette obligation, qui serait mise en place à partir de décembre 2015, a été surtout réclamée par le patronat du secteur, comme protection contre le dumping de ses concurrents.

La législation européenne oblige déjà un employeur à respecter les règles de rémunération et de travail du pays d'accueil. Mais, en pratique,

la technique dite du cabotage permet à un transporteur étranger de s'y soustraire, s'il fait charger et décharger ses camions au maximum trois fois dans un pays étranger, et si c'est dans un délai de moins de sept jours. D'ailleurs, pour profiter de ce système et des bas salaires des chauffeurs routiers des pays les plus pauvres d'Europe, de

nombreux transporteurs français ont développé des filiales en Roumanie et en Pologne.

Mais, dans la guerre économique pour les parts de marché international, les grands groupes veulent aussi protéger leur propre marché national contre la concurrence extérieure. Le patronat français a réclamé et obtenu que le smic s'applique à tous les chauffeurs transitant en France. Le patronat allemand avait d'ailleurs pris les devants. Le 1^{er} janvier dernier, en mettant en place le salaire

minimum dans le transport comme dans d'autres branches, il a aussi imposé qu'il s'applique à tous les chauffeurs transitant sur son territoire.

Quant à savoir si cette mesure permettra aux chauffeurs routiers embauchés en France de se défendre contre les pressions à la baisse sur leur salaire, on peut en douter. Elle ne rendra pas le patronat du secteur moins rapace, le récent conflit des routiers l'a bien montré. Quant aux chauffeurs polonais ou roumains, il y a peu de chances

que tout cela leur profite, ne serait-ce qu'à cause des difficultés à faire appliquer dans les faits cette mesure à des chauffeurs qui, par définition, sont itinérants d'un pays à l'autre.

Ce qu'il faut imposer, c'est un salaire minimum à l'échelle européenne, non pas calqué sur les niveaux les plus bas mais sur le plus haut, pas seulement d'ailleurs pour les chauffeurs routiers. Cela doit devenir un objectif commun de tous les travailleurs de l'Union européenne.

Pierre Royan

Assassinats de Copenhague : la « guerre contre le terrorisme » et ce qu'elle cache

Samedi 14 février, à Copenhague, un homme a tiré sur un centre culturel, puis sur une synagogue, assassinant deux personnes et en blessant cinq autres. Il a été abattu par la police danoise quelques heures plus tard, après un nouvel échange de tirs. Les autorités le décrivent comme un Danois de 22 ans, fils d'émigrés palestiniens, au passé connu de délinquant, sortant d'une peine de prison pour agression.

La similitude avec les attentats de Paris, en janvier, est frappante : mêmes cibles, des défenseurs de la liberté d'expression d'une part, des Juifs de l'autre, même profil des assassins.

La réponse des gouvernements et les commentaires officiels ont également été les mêmes que lors des attentats contre *Charlie*

hebdo et l'épicerie *cashier* de la porte de Vincennes. Les terroristes auraient déclaré la guerre à l'Europe et, comme le dit Valls, « aux valeurs de la liberté, du droit et de la protection des citoyens ». Chacun est dès lors sommé de se ranger derrière les gouvernements européens pour « combattre le terrorisme » ou même,

selon les mots du Premier ministre français, « combattre l'islamo-fascisme ».

Mais de quelle guerre parle-t-on ? Dans les dix dernières années, pour ne pas remonter plus loin, les puissances occidentales ont détruit l'Irak et l'ont transformé en champ clos où s'affrontent les bandes armées par elles. Elles ont fait de même en Libye et parlent d'y retourner. Israël a bombardé et affamé Gaza des semaines entières. L'armée française intervient en permanence en Afrique. Ces mêmes puissances, armées de leurs « valeurs », soutiennent toutes les dictatures de la région, leur vendent des armes, encadrent leurs militaires

et leurs tortionnaires, conseillent leurs banquiers, affament leurs populations.

Quelles sont ces « valeurs » invoquées par Valls, qu'il faudrait que les peuples d'Europe défendent, aux ordres de leurs gouvernements ? La « liberté » qu'ont les banquiers de saigner les travailleurs ? Le « droit » qu'ont les patrons de licencier par millions sur tout un continent ? La « protection » des profits, au nom de laquelle les États démolissent tout ce qui protège les travailleurs ?

Il y a bien, en effet, un état de guerre. Les puissances occidentales, c'est-à-dire leurs classes dominantes, font la guerre aux peuples du Moyen-Orient

pour maintenir l'ordre impérialiste, les profits pétroliers, les contrats d'armement. Elles portent une responsabilité écrasante dans le développement de sinistres bandes réactionnaires, dont l'organisation État islamique qui se manifeste maintenant jusque sur le territoire européen par de tels attentats. Et elles font d'ailleurs aussi la guerre aux travailleurs d'Europe, pour augmenter leurs profits, les faisant descendre pas à pas vers la pauvreté.

Cette guerre-là, il ne suffira pas d'agiter devant l'opinion les crimes de quelques terroristes en délire pour lui trouver des justifications.

Paul Galois

Profanation d'un cimetière : des politiques qui alimentent les préjugés communautaristes

La profanation de quelque 300 tombes dans le cimetière juif de Sarre-Union dans le Bas-Rhin, survenue en même temps que les attentats de Copenhague, a choqué à juste titre. Les jeunes qui ont commis ce vandalisme se défendent d'avoir agi par antisémitisme. Il est certes difficile de les croire, entre autres parce que ce cimetière avait déjà été vandalisé quelques années auparavant et aussi parce qu'ils ont détruit volontairement un monument commémoratif du génocide de la Deuxième Guerre mondiale érigé dans le cimetière. Mais, quelles que soient les raisons qui font naviguer ces jeunes entre racisme et stupidité, leurs actes s'inscrivent dans un contexte qui les dépasse.

De toutes parts, l'heure est en effet aux discours mettant en avant les appartenances religieuses ou les origines ethniques, dont la conséquence est de renforcer le repli communautaire. Bien des politiciens en rajoutent, attisant les tensions entre les communautés.

Valls, Hollande, Cazeau, entre autres, en ont profité pour poursuivre sur le thème des « valeurs de la République » qui sont censées protéger contre le racisme, et ont appelé à un sursaut national. Mais en quoi l'unité nationale derrière un tel gouvernement pourrait-elle faire reculer le racisme ? Quand ce n'est pas directement le Premier ministre Valls qui explique que les Roms ne peuvent pas s'intégrer, c'est toute la politique du gouvernement socialiste qui renforce l'exclusion sociale et favorise la montée des préjugés d'extrême droite.

De son côté, le Premier

ministre Netanyahu profite de la peur causée par ces actes pour appeler les Juifs de France à émigrer

en Israël. En fait, loin de combattre l'antisémitisme, les gouvernements israéliens se servent de la crainte qu'il inspire pour maintenir leur population otage de leur politique assassine contre les Palestiniens. Et depuis des décennies, loin de faire reculer l'antisémitisme, la politique d'Israël l'alimente sans cesse.

De son côté, Roger Cukierman, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), a tenu des propos particulièrement choquants. Avant même de savoir quoi que ce soit des auteurs de la profanation du cimetière de

Sarre-Union, il a dénoncé l'Éducation nationale qui aurait « failli complètement dans son rôle d'intégration ». Cukierman ne s'en prend évidemment pas aux politiciens experts dans l'art d'alimenter les préjugés. Lui aussi affiche un racisme scandaleux quand il ajoute : « Nous savons que la quasi-totalité des actes antisémites sont commis par des jeunes issus de l'immigration maghrébine. Ils ne se sentent pas français, pour beaucoup d'entre eux. » Ces phrases pourraient être reprises par le Front national qui, de son côté, explique que « l'augmentation des actes antisémites est la conséquence directe de

l'immigration massive ».

Ces politiciens ne sont aucunement des remparts contre le racisme et l'antisémitisme, bien au contraire. Leurs discours et leurs politiques, largement relayés par les médias, alimentent les oppositions communautaristes, avec le racisme et les violences qui en découlent. On ne peut combattre ces dangers, bien réels, sans combattre tout ce qui divise les exploités entre eux et sans rejeter avec force ces discours insidieux qui renforcent le racisme et les préjugés, tout en prétendant s'y opposer.

Marion Ajar

La nostalgie du kaki

Si, selon Le Drian, ministre de la Défense, le service militaire obligatoire « ne correspond plus aux besoins de l'armée française », d'autres politiciens réclament son retour, cherchant à jouer sur la corde nationaliste, dans la foulée de l'émotion née des attentats du mois dernier.

C'est le cas de François Baroin ou Xavier Bertrand à droite, de Marine Le Pen au Front national, mais aussi de Jean-Luc Mélenchon à gauche, qui regrette que « l'armée ne bénéficie plus comme avant de son ancrage populaire profond, comme elle l'avait avec la conscription ».

À l'appui de cette brillante idée, ils parent le service obligatoire de vertus largement imaginaires. Selon eux, il renforcerait l'apprentissage de la vie en société, la mixité sociale,

le respect mutuel et les valeurs de la démocratie.

En fait ce service obligatoire, suspendu depuis 1997, pesait sur la jeunesse masculine qui devait donner une année, et plus dans d'autres périodes, à l'État et à un de ses piliers les plus réactionnaires : l'institution militaire. Or, comme dans toute armée bourgeoise, ce n'est pas les soldats issus des couches populaires qui y commandaient ou contrôlaient quoi que ce soit. La caste des officiers donnait les ordres, auxquels nul

n'était supposé réfléchir et encore moins désobéir.

Dans les casernes où, en guise de mixité sociale, étaient entassés des jeunes qui n'avaient pas demandé à y séjourner, ce n'était pas le respect de l'individu qui dominait, mais la contrainte et même le dressage, sous la férule d'une hiérarchie rarement bienveillante. On n'y apprenait pas les « valeurs démocratiques », mais la soumission.

C'est cet embrigadement aux ordres de l'État des exploités que le mouvement

ouvrier doit combattre. Quant à l'apprentissage des armes, puisqu'il est nécessaire, il doit se faire sur le lieu de travail et sous la direction des travailleurs, seule garantie qu'elles ne seront pas utilisées contre eux.

Lucien Déroit



LEUR SOCIÉTÉ

Fermeture de la Méditerranée : une politique de plus en plus meurtrière

En 2014, sur les 200 000 personnes qui ont tenté de rallier l'Europe par la Méditerranée, on estime que près de 3 500 sont mortes en mer. Le 9 février dernier, 29 migrants sont morts de froid, alors même qu'ils étaient remorqués par des gardes-côtes. Les drames de l'immigration à travers la Méditerranée continuent et, dans le contexte international, ils ne sont pas près de cesser.

Après les 366 morts d'un naufrage en octobre 2013, l'Italie avait monté l'opération Mare Nostrum, avec 900 hommes chargés d'assurer les secours en mer jusqu'à 320 km des côtes. Des politiciens réactionnaires et bornés s'étaient alors indignés, prédisant que cela allait entraîner un afflux de migrants. En réalité, les départs des pays pauvres vers les pays riches ne dépendent ni des conditions du trajet, ni de l'accueil à l'arrivée. Les candidats à l'exil savent ce qui les attend : perdre leurs économies et risquer leur vie pour, au bout du chemin, se faire exploiter clandestinement, en restant sous la menace d'une expulsion. S'ils se résignent quand

même à quitter leur pays, c'est que la misère et l'insécurité qui y règnent sont encore bien pires.

La guerre qui se développe en Libye, en Syrie, et qui risque de s'étendre encore dans tout le Moyen-Orient et au Sahel, est maintenant la principale raison qui pousse les populations à fuir la barbarie. Mais, à cause de l'interdiction presque totale de l'immigration dans les pays européens, les migrants sont obligés de se soumettre à des réseaux mafieux. Les passeurs les entassent, parfois de force, dans des rafiots hors d'âge, et les abandonnent au moindre danger.

Malgré cela, l'Union européenne a divisé par trois le budget consacré

à la surveillance de cette zone. Depuis le 1^{er} novembre 2014, Triton remplace donc Mare Nostrum. Ses moyens humains et matériels sont très réduits, son action limitée à 50 km des côtes, et surtout priorité est donnée à la surveillance des frontières sur le sauvetage. Les conséquences n'ont pas tardé, même si heureusement les secours italiens continuent à sauver des milliers de migrants en détresse. Après le dernier drame, un responsable des Nations unies a estimé qu'« avec Mare Nostrum il aurait été possible de mettre ces gens au chaud et au sec, de leur donner à manger ».

Durcir les conditions de passage de la Méditerranée, alors que la situation économique et politique se dégrade, du Mali à la Syrie, de la Libye à l'Afghanistan, cela ne fera pas diminuer le nombre de migrants. Par contre, cela augmentera à coup sûr le nombre de victimes.

Camille Lulle

Le sort des immigrés en France... vu par le Conseil de l'Europe

Le commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe vient de publier un rapport qui porte un sacré coup à la notion de la France « terre d'asile ».

Ainsi, il se dit très préoccupé par la situation des 2 300 migrants de Calais et rappelle que leur situation « ne peut être résolue par les seules mesures sécuritaires ». Il faut d'ailleurs rappeler que l'association Human Rights Watch a dénoncé, elle, les violences policières dont ces migrants sont victimes, alors qu'ils vivent dans des conditions abominables, logés dans des tentes en plein hiver, avec comme seul repas celui délivré par des associations d'aide.

Le commissaire insiste aussi dans son texte sur la présence dans les rues de Paris de jeunes migrants afghans sans abri. Concernant les Roms, il proteste contre la faible scolarisation de nombreux enfants et « prie les autorités de mettre un terme sans délai aux évacuations forcées », alors qu'il y en a eu une tous les trois jours en 2014.

Enfin, il dénonce le

faible nombre de réfugiés syriens accueillis par la France : 500 en 2014 et 500 prévus en 2015, alors que l'Allemagne en a accepté 10 000 l'an dernier.

S'il n'y a rien dans ce rapport qui ne soit déjà connu, il confirme officiellement ce que les associations humanitaires dénoncent quotidiennement. En conclusion, il attaque certains membres de la communauté politique qui « tiennent des discours haineux et contribuent ainsi à la banalisation de tels propos. Leur langage donne un signal à la police, aux fonctionnaires en général mais aussi aux citoyens. » Ce commissaire des Droits de l'homme ne cite personne nommément. Mais, de Le Pen à Roland Dumas, de la droite à Valls et à ses propos sur les Roms qui ne seraient pas intégrables, on peut remplir les blancs.

Catherine Olivier

Non aux tests osseux

L'association RESF (Réseau éducation sans frontières) a lancé une pétition, publiée dans le journal *Le Monde*, pour demander l'interdiction des tests d'âge osseux utilisés contre des jeunes immigrés accusés de vouloir se faire passer pour majeurs.

C'est sur la base de ces tests osseux que des jeunes ont été jugés et condamnés pour avoir dit être majeurs, alors que les tests auraient démontré qu'ils n'avaient pas 18 ans. RESF dénonce le fait que, depuis 2012, huit jeunes étrangers ont été jugés par des tribunaux lyonnais et condamnés en première instance pour faux et usage de faux à des peines de plusieurs mois de prison avec ou sans sursis, à des années d'interdiction de territoire et à des sanctions financières allant jusqu'à 260 000 euros.

À l'inverse, d'autres enfants sont condamnés pour s'être fait passer pour mineurs, alors que les tests osseux leur donnent plus de 18 ans. Ils sont alors accusés d'avoir fraudé et bénéficié de façon mensongère de l'Aide sociale à l'enfance et se retrouvent à la rue.

Ces condamnations sont d'autant plus scandaleuses qu'elles sont basées sur des tests d'âge osseux dont les autorités médicales récuse la validité et condamnent l'utilisation à des fins autres que médicales. Les médecins signataires de la pétition estiment que ces tests d'âge osseux n'ont aucune pertinence pour déterminer l'âge d'enfants qui ont subi des retards de croissance liés à la malnutrition et aux traumatismes subis dans leur enfance. Et c'est bien le cas de tous ceux qui sont arrivés en France dans des conditions dramatiques et en mauvais état de santé.

Hollande avait dit vouloir faire de son quinquennat celui de la jeunesse. Avec tous les signataires de la pétition de RESF, il faut exiger l'interdiction des tests d'âge osseux.

Cédric Duval



Migrants au Maroc.

Le Havre : nationalité française égarée par l'administration

Alors qu'il est né en France, que ses frères et sœurs sont français, que ses enfants sont français, et qu'il n'a jamais mis les pieds en Algérie, Mohamed Zeggaï n'est plus considéré comme français !

En effet, né en 1956 au Havre, il y a toujours résidé, mais depuis plus de trois ans il n'a plus de

papiers. Alors qu'il n'a jamais eu de problème avec la Justice, sa carte d'identité lui a été retirée lorsqu'il a demandé un certificat de nationalité. L'administration en effet n'a pas trouvé trace de la déclaration reconnue, la reconnaissance de nationalité française que son père aurait dû signer entre 1964 à 1967,

après l'indépendance de l'Algérie.

Sollicité, Manuel Valls a donné raison à la sous-préfecture, et la ministre de la Justice n'a pas voulu prendre position.

Décidément, entre ses réflexes racistes et son sens consommé du ridicule, l'administration française mérite la palme de la bêtise !

Correspondant LO

Retraites complémentaires : au capital de combler les déficits

Les réformes des régimes de retraite se suivent et se ressemblent. Cette fois, ce sont les retraites complémentaires des salariés du privé qui sont à nouveau sur la sellette. Une négociation entre représentants syndicaux et patronat s'est ouverte le 17 février. Elle doit aboutir à un accord en juin 2015. Faute d'accord, c'est le gouvernement qui trancherait.

Versées par l'Agirc pour les cadres, et par l'Arrco pour l'ensemble des salariés, leur existence serait menacée par l'accumulation de déficits qui rongent leurs réserves.

Si rien n'est fait, à en croire la presse qui reprend les chiffres d'un rapport récent de la Cour des comptes, les caisses de l'Arrco pourraient être vides en 2025, et celles de l'Agirc dès 2018. Or elles bénéficient au total à près de 12 millions de retraités et représentent de 30% à 50% du montant total de leur pension.

Du recul de l'âge de départ à taux plein, à la baisse du taux de revalorisation des pensions par rapport à l'inflation, en passant par les augmentations de cotisations, les bénéficiaires et les futurs bénéficiaires de ces retraites complémentaires ont déjà été mis à contribution. Chaque fois, il s'agit prétendument de les sauver du danger de faillite des caisses.

Le Medef refuse de mettre la main à la poche.

Parmi les mesures envisagées, il réclame un nouveau recul de l'âge d'ouverture des droits, qui passerait de 62 à 64 ans. L'âge légal limite de départ en retraite passerait, lui, de 67 à 69 ans.

Mais d'autres pistes seraient sur la table, si l'on en croit la presse, comme par exemple un gel des pensions ou une révision à la baisse du calcul des pensions de réversion, baisse jugée possible par la CFTC. La fusion de l'Agirc et de l'Arrco est elle aussi en vue. Elle permettrait de puiser dans les caisses de l'une pour venir en aide à l'autre, fusion jugée incontournable par la CFDT. Quelle qu'en soit l'issue, ces négociations ne présagent rien de bon pour les retraités.

Retraités et travailleurs ne doivent pas accepter ce chantage à la crise. Les déficits affichés des régimes de retraite sont liés essentiellement, comme le reconnaît la presse, à l'explosion du chômage et des bas salaires, qui réduisent régulièrement les rentrées



de cotisations. Les caisses de retraite n'ont jamais été aussi pauvres, alors que les riches, eux, n'ont jamais été aussi riches : ce qui manque en cotisations dans les caisses de retraite se retrouve en profits dans les caisses des actionnaires.

La seule façon juste de « sauver », et de sauver définitivement, les régimes de retraite complémentaire, comme d'ailleurs les autres régimes de retraite de base, serait de faire payer le capital.

Comme le chante

l'Internationale,
« Dans les coffres-forts de la bande,
Ce qu'il a créé s'est fondu ;
En réclamant qu'on le lui rende,
Le peuple ne veut que son dû. »

Jean-Jacques Lamy

La retraite des fonctionnaires jouée à la Bourse

Une partie de la rémunération des fonctionnaires, dont leurs primes, n'est pas prise en compte par leur principal régime de retraite. Depuis 2005, ces revenus sont soumis à un régime de retraite obligatoire qui est un fonds de pension géré par l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (Erafp). Il s'agit d'un système par capitalisation : les cotisations sont placées en produits financiers, et c'est le résultat de ces placements qui est censé financer les retraites futures.

L'Erafp prétend qu'il pratiquerait une gestion prudente et sécurisée des sommes collectées. Fin 2014, les deux tiers étaient placés en obligations d'État,

censées être sans risque. Mais le rendement de celles-ci baisse et ne permet plus à l'Erafp de garantir les versements à venir. Son conseil d'administration vient donc d'augmenter les cotisations des fonctionnaires et de diminuer la majoration due à ceux qui partent en retraite à un âge supérieur à celui de l'ouverture de leurs droits.

Par ailleurs, un décret du ministère des Finances vient d'autoriser l'Erafp à investir plus en actions d'entreprises et moins en obligations, pour « accroître sa contribution au financement des entreprises » et « améliorer son espérance de rendement ». C'est une fuite en avant et un cadeau au patronat :

l'Erafp va prendre encore plus de risques à la Bourse avec les cotisations des fonctionnaires et les mettre plus largement à la disposition des capitalistes. Cela illustre les risques particuliers que les régimes par capitalisation font courir aux retraités des travailleurs. Mais les régimes par répartition ne garantissent rien non plus en eux-mêmes. Les dernières réformes imposées par les différents gouvernements l'ont largement montré.

Il n'y a aucune raison que l'État ne continue pas à payer intégralement ses travailleurs quand ils partent à la retraite, au lieu de recourir à de telles combines.

Nicolas Carl

Bénéfices du CAC 40 en hausse

Certaines entreprises du CAC 40 ont annoncé leurs résultats pour 2014 et, pour la plupart, tout va bien. Renault a multiplié son bénéfice par trois (1,98 milliard), L'Oréal augmente le sien de 66% (4,9 milliards), la Société Générale de 30% (2,69 milliards), Sanofi de 18,1% (4,4 milliards), EDF de 5,2% (3,7 milliards).

La banque BNP Paribas, malgré une amende de 6,6 milliards d'euros payée aux États-Unis pour non-respect des embargos cubain et iranien, est tout de même bénéficiaire.

Total annonce des bénéfices en forte baisse, à cause de la chute du prix

du pétrole, mais ceux-ci sont tout de même de 4,24 milliards d'euros, et Total demeure la première capitalisation boursière du CAC 40. Ces résultats en baisse n'ont pas empêché la direction d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires. Mais le PDG de Total en a profité pour annoncer la suppression de 2 000 emplois dans le monde.

Dans ces multinationales, que les résultats soient bons ou moins bons, les actionnaires encaissent et les travailleurs payent. Un système révoltant.

Hélène Comte

Chômage : du mythe à la réalité

D'après les calculs de l'Observatoire des inégalités, la moitié des chômeurs touchent moins de 500 euros par mois, et les trois quarts touchent moins du smic (1 100 euros). 6% seulement perçoivent plus de 1 500 euros. Il montre que les chiffres de l'Unedic, selon lequel les chômeurs recevraient en moyenne 1 100 euros par mois d'indemnité, sont trompeurs.

Travail gratuit : les patrons en rêvaient, Rebsamen l'a (ré)inventé

Il y a officiellement 2,25 millions de chômeurs de longue durée en France, au chômage depuis plus d'un an. Pour ceux-là, Pôle emploi vient d'étendre à deux mois la possibilité de faire des stages non rémunérés dans les entreprises,

Cette moyenne en effet ne prend en compte que les personnes indemnisées dans le cadre du régime général de l'assurance-chômage, et oublie une grande partie des demandeurs d'emploi.

Aux 2,1 millions de chômeurs indemnisés par l'Unedic, l'Observatoire a ajouté les 485 000 en fin de droits, qui touchent au mieux l'ASS (Allocation de

solidarité spécifique, d'un montant mensuel maximum de 480 euros), ainsi que les chômeurs qui ne touchent rien, comme les jeunes qui entrent sur le marché du travail sans en trouver.

Voilà de quoi clouer le bec aux politiciens et autres commentateurs qui voudraient faire croire que le chômage est une sinécure.

Julie Lemée

contre deux semaines maximum auparavant. Pendant ce temps, les personnes concernées ne toucheront que leurs allocations chômage.

Il s'agit selon François Rebsamen, ministre du Travail, de les « préparer à

être prêts lors de la reprise de l'emploi ». Préparer les patrons à être prêts à embaucher pour de bon, cela reste à voir... Par contre, on peut être sûr qu'ils prendront vite l'habitude de ne pas payer de salaires!

Camille Lulle

Libye : vers une nouvelle intervention occidentale ?

Lundi 16 février, l'aviation égyptienne a bombardé en Libye des sites occupés par un groupe armé se réclamant de l'État islamique. Cette attaque a été menée en représailles à la décapitation de vingt et un chrétiens égyptiens kidnappés par cette organisation. Le président égyptien Al Sissi a renouvelé ses appels à la constitution d'une coalition pour intervenir militairement en Libye.

En fait, cette coalition se met en place depuis des mois. Les dirigeants des grandes puissances comme ceux des pays arabes ou africains se préoccupent simplement de ne pas partir seuls au combat et d'avoir la couverture internationale de l'ONU.

Quand on voit les résultats de la précédente

intervention en Libye, il y a à peine quatre ans, il est pourtant clair qu'une nouvelle opération militaire ne pourrait qu'ajouter du chaos au chaos. Kadhafi a certes été renversé en 2011, mais le pays est plongé depuis dans la désorganisation la plus totale. La population risque en

permanence sa vie, prise au milieu des affrontements entre groupes qui se disputent le pouvoir les armes à la main sur un quartier, une ville ou des installations pétrolières.

Il y a deux Parlements, l'un à Tobrouk, reconnu par les grandes puissances, et l'autre à Tripoli, contrôlé par les islamistes, mais ces institutions ne sont que des fictions juridiques. La seule autorité qui compte réellement est celle des milices se réclamant de l'une ou l'autre de ces Assemblées pour racketter la population et mener leurs trafics. Le sud désertique du

pays est disputé entre les groupes armés Toubous et Touareg, et sert de base arrière aux opérations des groupes djihadistes vers le Mali ou le Niger. Cette situation a ouvert la voie au développement de groupes comme celui qui vient d'assassiner les vingt et un otages.

Aujourd'hui l'Égypte mais aussi des pays africains voisins réclament à cor et à cri une intervention militaire en Libye. La France s'y est préparée, en positionnant ses troupes à la frontière libyenne, au Tchad et au Niger. L'Italie, qui détient encore des

intérêts pétroliers dans le pays, s'est dite, par la voix de son ministre de la Défense, prête à prendre la tête d'une coalition et à envoyer plusieurs milliers d'hommes. Matteo Renzi, le chef du gouvernement, a certes tempéré ces propos, mais ils montrent bien que l'affaire est envisagée.

Une nouvelle guerre se prépare donc, au nom de la lutte contre le terrorisme. Comme si l'exemple de la Libye ne prouvait pas, au contraire, que les interventions militaires favorisent son expansion!

Daniel Mescla

Turquie : mobilisation pour les droits des femmes

À la suite du viol et du meurtre d'une étudiante dans le sud du pays, des manifestations ont eu lieu dans plusieurs grandes villes de Turquie.

Les manifestants voulaient rendre hommage à la jeune étudiante massacrée, mais aussi dénoncer l'augmentation des violences et les atteintes aux droits des femmes. D'après les associations féministes, en effet, les meurtres de femmes ont augmenté ces dix dernières années, pour atteindre près de 300 victimes en 2014. En majorité commises par les maris

ou par un membre masculin de la famille, ces agressions sont faites au nom de « l'honneur », pour imposer des relations sexuelles ou encore pour empêcher les femmes de demander le divorce.

Associations et partis d'opposition accusent le gouvernement d'Erdogan de fermer les yeux sur la recrudescence des agressions contre les femmes. Ce qui est sûr,

c'est que ce gouvernement conservateur et religieux, arrivé au pouvoir en 2002, a depuis multiplié les prises de position les plus réactionnaires, notamment en ce qui concerne les droits des femmes.

Alors que l'IVG est autorisée depuis 1983 en Turquie jusqu'à dix semaines de grossesse, Erdogan l'a comparée à un meurtre, tandis que le maire d'Ankara déclarait carrément : « C'est la mère qui a fauté, qu'elle se donne la mort »!

Le parti d'Erdogan, l'AKP (Parti de la justice et du développement), s'est également fait le champion de la décence vestimentaire. Une présentatrice d'un jeu télévisé a ainsi été licenciée pour avoir porté un décolleté trop plongeant. sur insistance du parti, dont un porte-parole déclarait le lendemain : « Cette robe n'était pas acceptable. Nous ne nous mêlons pas de la vie des gens, mais c'était trop. »

Pour finir, Erdogan, lors d'une conférence en

novembre dernier, a rappelé que la religion avait défini la maternité comme fonction de la femme dans la société, ajoutant : « L'égalité homme-femme est contraire à la nature humaine. Vous ne pouvez pas demander à une femme de sortir et de creuser le sol, c'est contraire à leur nature délicate. »

Fort heureusement, le retour en arrière que le gouvernement Erdogan souhaite imposer ne passe pas sans réactions.

Nadia Cantale

Maroc : les libertés toujours bafouées

Dimanche 15 février, au Maroc, deux journalistes français réalisant un documentaire pour France Télévision ont été arrêtés, leur matériel saisi, puis ont été expulsés manu militari du pays sous le prétexte qu'ils ne disposaient pas d'une autorisation de filmer. Ils avaient bien demandé cette autorisation plusieurs semaines auparavant, mais n'avaient reçu aucune réponse.

La vraie raison de leur arrestation est qu'ils ont osé effectuer une interview au siège central de l'AMDH, l'Association marocaine des droits humains, l'une des plus importantes ONG défendant les droits de l'Homme au Maroc. L'arrestation s'est d'ailleurs faite dans ce local, à Rabat, avec une mise en scène et un déploiement de véhicules et de matériels totalement disproportionnés.

Cette nouvelle atteinte à la liberté d'expression et d'information fait suite à de multiples manœuvres

d'intimidation du pouvoir marocain à l'encontre de l'AMDH. En six mois, elle s'est vu interdire une soixantaine d'activités par les autorités, qui bloquaient l'accès des lieux prévus pour celles-ci.

Au Maroc, il ne fait pas bon non plus défendre les travailleurs. Les militants Hamid Majdi, Omar Oubouhou et Nasri Bouslham viennent de voir leur pourvoi en cassation rejeté par la Cour suprême. Ils avaient été condamnés à six mois de prison ferme et à de lourdes amendes par le tribunal

d'appel de Ouarzazate. Il s'agissait d'un procès politique destiné à leur faire payer leur implication dans les luttes des ouvriers de la mine de cobalt de Bou Azzer et des employés des complexes touristiques et des taxis de Ouarzazate.

La Cour suprême a confirmé ce verdict injuste, alors que le juge qui l'avait prononcé s'est vu entre-temps impliqué dans une affaire de corruption au plus haut niveau!

Ces diverses attaques contre les militants des libertés démocratiques et des droits des travailleurs n'ont pas semblé gêner le moins du monde le ministre français de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, en visite de courtoisie chez « son ami le roi » pour tenter de rétablir des relations un peu compromises.

Valérie Fontaine

Louvre d'Abu Dhabi : des conditions de travail désastreuses

L'organisation humanitaire Human Rights Watch a publié le 10 février un rapport dénonçant les conditions de travail sur plusieurs chantiers de l'île de Saadiyat, à Abu Dhabi, dont le chantier du Louvre, un musée d'art créé en partenariat avec le musée français.

Les protestations des autorités d'Abu Dhabi et de l'entreprise responsable du chantier, qui affirment que les conditions de travail correspondent aux normes internationales, sont peu crédibles. Cet émirat est en effet connu pour l'exploitation des ouvriers, en majorité immigrés, très nombreux sur ses grands chantiers. Venant du Pakistan, du Bangladesh, d'Inde, des Philippines, ils payent, pour obtenir un contrat, des frais de recrutement d'environ 2500 à 3000 dollars, qui sont perçus par les filières d'immigration et les employeurs.

La plupart sont donc lourdement endettés avant même de toucher leur premier salaire, et forcés de travailler dur pour rembourser cette dette.

Malgré des améliorations depuis un premier rapport il y a cinq ans, l'association affirme que certains employeurs confisquent les passeports des travailleurs et ne payent pas toujours les salaires. Les logements sont souvent insalubres. Il n'y a pas de syndicats, pas de possibilité pour les travailleurs de porter plainte.

Plusieurs grèves ont eu lieu en 2013, à la suite desquelles des centaines de travailleurs ont été arrêtés et expulsés. Les travailleurs sont rassemblés par milliers sur ces chantiers : ils sont par exemple 5000 sur celui du Louvre, et la colère contre ces conditions de travail scandaleuses finira par exploser.

Hélène Comte

Grèce – Eurogroupe : faire payer les peuples

La réunion de l'Eurogroupe du 16 février, consacrée à la dette grecque, s'est terminée très rapidement sur une rupture et par un ultimatum au gouvernement grec : il a une semaine pour céder. Une nouvelle réunion est prévue vendredi 20 février.

L'Union européenne exige que le gouvernement de Tsipras accepte l'extension du plan d'austérité signé en 2012 par le précédent gouvernement de droite, faute de quoi la dernière tranche de 7 milliards d'euros ne sera pas versée le 28 février. Elle s'engagerait en échange « à utiliser toutes les flexibilités que recèle le programme actuel ». Le gouvernement grec refuse ce chantage, ce « signez d'abord, on discute ensuite », et il continue à réclamer un moratoire.

Il y a bien sûr, de chaque côté, une dose de posture quand ils veulent se montrer intransigeants tout en parlant de compromis, et aucun des deux camps ne souhaite voir la Grèce faire faillite et entraîner le système bancaire européen avec elle. Le 12 février, la Banque centrale européenne a d'ailleurs augmenté de 5 milliards d'euros les fonds de l'ELA, l'assistance de liquidités d'urgence

aux banques grecques, pour éviter une panique bancaire en cas de retraits massifs. De son côté, le ministre des Finances grec, Yannis Varoufakis, a déclaré que son gouvernement ne demandait que la renégociation de 30 % du plan européen et « quelques mois de stabilité financière pour nous permettre de nous lancer dans les réformes, afin de ramener la croissance et mettre fin à l'impossibilité de rembourser ce que nous devons ».

Ce que les gouvernements européens qualifient de blocage idéologique, c'est le refus du gouvernement grec de revenir sur les mesures d'urgence promises aux électeurs : les aides aux foyers les plus pauvres, le relèvement du salaire minimum, la pause dans les privatisations en cours. Mais, de leur côté, ils veulent se montrer fermes pour satisfaire les banquiers, les marchés financiers, pour défendre leur



Manifestation à Athènes, le 11 février

système quoi qu'il en coûte à la population. Ce message est destiné aux travailleurs grecs et à ceux de tous les pays endettés, quels qu'ils soient.

La population grecque a payé très cher ces prétendus plans d'aide : le chômage est à 26 % selon les dernières statistiques officielles, les salaires ont baissé de 25 %, un quart de la population survit en dessous du seuil de pauvreté et les services

sanitaire et éducatif sont dans un état catastrophique. Cela explique le vote de la population grecque et sa mobilisation. Depuis le début des réunions de l'Eurogroupe, deux grandes manifestations ont rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes dans les principales villes du pays, dont 15 000 à Athènes devant le Parlement, pour affirmer leur dignité retrouvée et réclamer « du respect et du

travail ». Ce refus de l'austérité prend la forme d'un appui au gouvernement contre les institutions financières, non sans accent nationaliste. Mais, pour obliger les capitalistes, patronat et banquiers, à payer leur dette, qu'ils soient étrangers ou grecs, les travailleurs devront montrer qu'ils sont prêts à déborder le cadre du soutien à un gouvernement de gauche, même radicale.

Sylvie Maréchal

États-Unis : le racisme de la police à l'œuvre

À Los Angeles le 10 février, deux policiers blancs ont tiré dans le dos d'un lycéen noir de 15 ans, qui dansait au son du rap avec ses amis dans une allée. Heureusement, il est encore en vie. Un des jeunes avait un pistolet-jouet en plastique, mais la police a tiré tout de suite, sans poser de question et sans sommation.

Le lendemain, à Pasco, une ville de l'État de Washington où la majorité de la population est constituée d'immigrés latino-américains, un ouvrier agricole mexicain de 35 ans a été tué par trois policiers blancs en pleine rue. À la suite d'une altercation avec la police, il fuyait et n'était « armé » que d'un caillou. La police a tiré treize fois pour l'abattre ! C'est la quatrième victime de la police de Pasco en six mois.

Le racisme meurtrier des forces de police est le reflet de l'histoire des États-Unis, que la bourgeoisie a bâtie sur l'oppression féroce des Noirs et l'exploitation de bien des immigrants.

Un pasteur noir de Los Angeles a récemment constaté dans un sermon : « Aujourd'hui les lynchages ont encore lieu, mais de façon

différente. De nos jours, les membres du Ku Klux Klan n'agissent plus la nuit, cachés sous des capuches blanches. Mais ils portent un uniforme

bleu, un badge de police et une arme de service. Et ils viennent soudainement prendre les vies de nos jeunes hommes noirs et bruns. »

C'est bien le sentiment d'une population ulcérée de subir encore et toujours les injustices racistes.

Lucien Détroit

Du lynchage à la peine capitale

Le journal trotskyste américain *The Spark* du 16 février rend compte du rapport de l'organisation de droits civiques Equal Justice Initiative. Sous le titre : *Le lynchage aux États-Unis : faire face à l'héritage de la terreur raciste, le rapport montre que, dans douze États du Sud, le lynchage faisait partie d'un système de terreur dont l'objet était la soumission des Noirs. Le rapport souligne aussi qu'en fait le lynchage a été remplacé par la peine capitale :*

« En 1915, dans les anciens États esclavagistes, pour la première fois, les exécutions à la suite de décisions de justice furent plus nombreuses que les lynchages. Deux tiers des exécutés dans les années 1930 étaient noirs, et la tendance s'est poursuivie. Alors que les Afro-Américains ne représentaient plus que 22 % de la population du Sud en 1950, ils comptaient pour 75 % des exécutés. »

Aujourd'hui, constate le rapport : « Le facteur racial

demeure important pour la peine de mort. Les Afro-Américains représentent moins de 13 % de la population du pays, mais près de 42 % de ceux qui sont aujourd'hui dans le couloir de la mort sont Noirs, et 34 % de ceux qui ont été exécutés depuis 1976 sont Noirs. Entre 1889 et 1918, plus de 80 % des lynchages eurent lieu dans le Sud. Et depuis 1978 plus de 80 % des quelque 1 400 exécutions capitales ont eu lieu dans le Sud. »

Le lynchage se poursuit aux États-Unis aujourd'hui, sous la forme légale de la peine capitale. Quand ce ne sont pas tout simplement les

policiers en uniforme qui se sentent autorisés à abattre tout jeune Noir qui ne leur plaît pas.

The Spark

Forçats modernes

Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, James Robertson, un ouvrier noir de 56 ans de Detroit (Michigan), faisait depuis dix ans 33 km à pied chaque jour, pour aller à son travail dans une usine de voitures, et en rentrer de nuit, en traversant des quartiers pas très sûrs. Les médias se sont fait l'écho de la collecte lancée sur Internet, qui a permis de lui offrir une voiture. Une belle histoire en quelque sorte.

En fait, cette histoire est

surtout révoltante. Révoltante, parce que son patron, qui a expliqué que James était un employé modèle, le paye 10,55 dollars (environ 8 euros) de l'heure. On comprend pourquoi il n'avait pas de voiture ! Révoltante aussi parce qu'en 2015, dans un des pays les plus riches du monde, un homme est obligé de marcher huit heures par jour, parce que sa ville ne possède pas de système de transports publics digne de ce nom.

Michel Bondelet

Février 1945, la conférence de Yalta : peur de la révolution et partage du monde

Il y a soixante-dix ans, du 4 au 11 février 1945, le président américain Roosevelt, le Premier ministre britannique Winston Churchill et le dirigeant de l'URSS Staline se réunissaient à Yalta, en Crimée, alors que la fin de la guerre était proche, pour décider du sort de l'Europe. Ce ne fut qu'une des conférences qui jalonnèrent la guerre, après celle de Téhéran en novembre 1943, et avant celle de Potsdam en juillet 1945, sans compter les multiples rencontres bilatérales, ou tripartites, entre chefs d'État ou ministres. Mais Yalta allait rester le symbole d'un accord de partage du monde.

L'entente entre ces Alliés contre l'Allemagne était une collaboration non seulement pour gagner la guerre, mais aussi pour s'opposer à tout mouvement révolutionnaire. Ils n'avaient pas oublié que de la Première Guerre mondiale était sortie une révolution qui, partie de la Russie en 1917, avait ébranlé le monde.

Alliés... contre le danger d'explosion révolutionnaire

Les représentants de l'impérialisme, en la personne de Roosevelt et de Churchill, se méfiaient de Staline. Il était certes un dictateur, ce qui ne pouvait que les rassurer, à la tête d'un État gangrené par la bureaucratie dont il était le représentant. Mais cet État était issu d'une révolution ouvrière, celle d'octobre 1917. Et si les travailleurs russes n'avaient plus le pouvoir politique en URSS, l'économie, elle, restait collectivisée. De ce fait, les représentants américains et anglais de l'impérialisme n'auraient pas vu d'un mauvais œil que l'URSS soit vaincue par Hitler. Mais il n'en fut pas ainsi.

Roosevelt et Churchill durent donc collaborer avec un allié dont la fidélité ne leur paraissait pas assurée. En réalité, Staline était tout autant qu'eux décidé à éviter l'explosion d'une révolution en Europe. Celle-ci aurait pu secouer la classe ouvrière soviétique, lui donner l'envie et la force de renverser le régime bureaucratique de Staline. Mais celui-ci n'en dut pas moins prouver aux Alliés impérialistes sa volonté de maintenir l'ordre établi.

La crainte d'une révolution engendrée par la guerre, la misère et l'instabilité, conséquence de la destruction des appareils d'État, n'était pas seulement fondée sur le souvenir des révolutions passées, mais sur les événements

révolutionnaires qui agitaient alors l'Italie et la Grèce.

Italie, Grèce, Allemagne, la peur de révoltes ouvrières

En Italie, dès le début du mois de mars 1943, en plein conflit mondial, et alors que Mussolini était au pouvoir depuis vingt et un ans, une grève contre la vie chère, partie de l'usine Fiat de Turin, s'étendit aux autres villes industrielles, du nord jusqu'au sud du pays. Au total, 300 000 ouvriers firent grève contre les bas salaires, mais aussi et surtout parce qu'ils en avaient assez de la guerre et de la dictature. Cette vague de grèves allait contribuer à l'écroulement du régime de Mussolini, et réveiller l'espoir des opprimés.

Cette agitation, dans laquelle la classe ouvrière joua un rôle prépondérant, continua après le débarquement des troupes anglo-américaines en juillet 1943, après l'arrestation de Mussolini et la mise en place d'un nouveau régime qui ressemblait beaucoup à l'ancien.

Un an plus tard, en mars 1944, toute l'Italie du Nord connut de nouveau une vague de grèves qui toucha 1 200 000 travailleurs. Mais le dirigeant du Parti communiste italien, Togliatti, de retour d'URSS, assura les Alliés anglo-américains qu'ils n'avaient rien à craindre. Il déclara que le PCI, loin d'envisager une révolution, apportait son appui à « un gouvernement fort, capable d'organiser l'effort de guerre », et dans lequel il y avait, selon lui, « place pour tous ceux qui veulent se battre pour la liberté de l'Italie ».

Cela incluait entre autres le roi, compromis jusqu'à la moelle avec le fascisme. Le 22 avril 1944, se constitua un gouvernement d'union nationale reconnaissant l'autorité du roi, avec Togliatti comme

vice-président !

Cette politique d'alliance dans des Fronts de résistance, allant des PC à des partis d'extrême droite et à des forces politiques qui s'étaient déjà compromises au pouvoir, fut appliquée partout.

En Grèce, comme en Italie, la population se révoltait contre la guerre et la misère. Mais le Parti communiste, qui avait organisé la résistance à l'occupation allemande, accepta de négocier avec les représentants de la dictature honnie de Metaxas et le roi, qui tous avaient fui en exil à Londres, et fit passer ses milices sous le commandement militaire anglais. Le 12 octobre 1944, les troupes allemandes évacuaient Athènes, et trois jours plus tard, les troupes britanniques y faisaient leur entrée. Début décembre, à l'occasion d'une manifestation

Grèce et l'Italie, c'était la possibilité que les classes ouvrières allemande et japonaise réagissent qui inquiétait les dirigeants américains et anglais, et aussi Staline. Leur politique, initiée par les gouvernements américain et anglais dès 1941, fut de terroriser la population ouvrière, de la disperser, par des bombardements massifs et systématiques des grandes villes, comme ceux qui, à Dresde, rasèrent littéralement la ville, du 13 au 15 février 1945.

La même terreur fut appliquée contre la population au Japon. En 1945, cent villes furent bombardées et 8 à 10 millions de leurs habitants durent les fuir, avant même les bombes atomiques que les États-Unis allaient larguer sur Hiroshima et Nagasaki en août 1945.

vaincue. Roosevelt, Churchill et Staline tombèrent vite d'accord pour imposer le démantèlement du pays. L'Allemagne fut divisée en trois zones d'occupation, anglaise au nord-ouest du pays, américaine au sud-ouest, soviétique à l'est, auxquelles s'ajouta une zone d'occupation française prélevée sur les zones occidentales. La capitale, Berlin, fut elle aussi divisée en quatre zones. C'est en fait toute l'Europe qui allait être divisée en une zone contrôlée par l'URSS à l'est, et une autre à l'ouest contrôlée principalement par les États-Unis.

Une fois le danger de révolution écarté avec certitude, l'entente entre les représentants de l'impérialisme et de la bureaucratie allait vite voler en éclats pour faire place à la guerre froide – froide seulement parce qu'elle ne dégénéra



Churchill, Roosevelt et Staline.

à Athènes, Churchill donna pour consignes au commandement britannique de ne pas hésiter « à agir comme si vous vous trouviez dans une ville conquise où se développe une rébellion locale ». Le commandement britannique imposa la loi martiale et continua jusqu'au 5 janvier 1945 à réprimer la population qui se révoltait contre le retour de ces politiciens haïs.

Au travers des événements en Italie et en Grèce, les Alliés purent vérifier la loyauté de Staline et son soutien total à la mise au pas de la population. Mais le danger révolutionnaire n'était pas écarté pour autant. Plus encore que la

Le partage de l'Europe

La conférence de Yalta se tint trois mois avant la fin de la guerre, mais les futurs vainqueurs discutaient depuis déjà longtemps des zones d'influence qui leur reviendraient. Ces marchandages, se basant sur les rapports de force militaires existant sur le terrain, n'étaient alors pas favorables aux Occidentaux. L'armée soviétique, qui avançait à grands pas en Europe de l'Est, n'était déjà qu'à une centaine de kilomètres de Berlin.

C'est dans ce contexte que se discuta le sort qui serait fait à l'Allemagne, une fois celle-ci définitivement

pas en guerre mondiale – opposant l'impérialisme américain à l'URSS.

L'alliance militaire entre les États impérialistes et l'URSS stalinienne pour vaincre les puissances de l'Axe se doubla ainsi d'un accord politique pour empêcher, à la fin de la guerre, toute révolution ouvrière qui aurait pu renverser le système capitaliste. La fin de la boucherie impérialiste ne fut pas celle du système économique qui l'avait engendrée. Soixante-dix ans après, l'humanité entière paye très cher cette survie d'un ordre social qui ne cesse d'engendrer crises, guerres et massacres.

Aline Rétesse

Crous : les conditions d'études ne sont pas près de s'améliorer

Dans son rapport annuel, la Cour des comptes s'en prend à la gestion des Crous (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires), organismes chargés de l'attribution des bourses, des logements et de la restauration des étudiants. Elle réclame un contrôle plus strict sur les étudiants boursiers, qui perdent leur bourse s'ils manquent des cours ou ne passent pas leurs examens.

Or les boursiers ont souvent besoin de travailler en plus de leurs études, et les sanctionner parce qu'ils n'arrivent pas à tout faire serait le meilleur moyen de les faire échouer. La Cour des comptes voudrait que les bourses soient directement gérées par les universités, pour les « responsabiliser » – en d'autres termes, les pousser à surveiller plus strictement leurs étudiants.

Le rapport pointe aussi la situation dramatique du logement étudiant. Aujourd'hui, seuls 7 % des étudiants vivent dans des résidences des Crous, contre 35 % en 1960. Dans certaines

régions, il est quasiment impossible de trouver une chambre : dans l'académie de Créteil, par exemple, il y a 4 478 places pour 130 000 étudiants. Les jeunes qui ne peuvent habiter chez des parents doivent donc se loger dans le secteur privé, souvent très cher.

Quant à la restauration, le rapport recense quelques situations absurdes de restaurants universitaires situés loin des universités et donc peu fréquentés. Mais la Cour des comptes reproche surtout aux Crous de maintenir des restaurants et cafétérias peu rentables sur de petits sites universitaires.

Or, même si le prix du ticket repas a augmenté de 14 % en six ans, passant de 2,8 euros en 2008 à 3,2 euros aujourd'hui, le restau U reste souvent le seul repas chaud et équilibré auquel ont accès les étudiants. Pour augmenter la rentabilité des Crous, la Cour des comptes recommande aussi d'« assouplir le cadre de gestion des personnels ouvriers », autrement dit de favoriser les recrutements de travailleurs à temps partiel ou en contrat précaire.

Menaces sur les bourses étudiantes, les restaurants universitaires et les conditions de travail de leurs salariés, logements étudiants insuffisants et souvent vétustes : la situation des Crous reflète le sous-investissement de l'État dans l'enseignement supérieur. Pour les jeunes des classes populaires, faire des études reste un vrai parcours du combattant.

Claire Dunois

Lycée Le Corbusier – Aubervilliers : la grève a commencé à payer

Les enseignants du lycée Le Corbusier à Aubervilliers étaient en grève depuis mercredi 4 février contre la baisse de la dotation horaire de leur établissement. Après trois manifestations et une entrevue mardi 10 au rectorat, ce dernier a revu la dotation du lycée à la hausse en rétablissant deux tiers des heures qu'il avait supprimées.

Réunis le lendemain, les enseignants ont décidé de continuer la grève pour obtenir tout ce qu'ils demandaient, à savoir qu'aucune classe ne compte plus de 24 élèves, dans cet établissement comptant de nombreux jeunes en difficulté. La grève massive

et le blocage se sont donc poursuivis.

Judi 12, les grévistes ont tenté d'interpeller le ministre de l'Éducation qui tenait une conférence à la Maison de la radio. Najat Vallaud-Belkacem a-t-elle eu peur face à la soixantaine de manifestants qui demandaient plus d'heures de cours ? Toujours est-il que son service d'ordre l'a discrètement évacuée. Mais, vu le ramdam devant l'immeuble et les interviews relayant la manifestation, ses oreilles ont dû siffler !

Vendredi 13, veille des vacances scolaires, les grévistes se sont retrouvés comme les dix jours précédents à 7h30 pour le

piquet de grève, puis en assemblée générale, avant de s'employer à arracher un nouveau rendez-vous au rectorat. Ils ont décidé de reprendre les cours à la rentrée, début mars, mais un préavis de grève est fixé, au cas où le rectorat resterait sourd à leurs demandes.

Correspondant LO

Université Paris 13 : non aux suppressions de postes !

À l'occasion du départ en retraite d'une quarantaine d'enseignants de l'université Paris 13 de Villetaneuse, en Seine-Saint-Denis, une vingtaine de postes sont de fait supprimés. Mais le conseil d'administration de l'université, qui devait l'officialiser vendredi 13 février, a dû être annulé devant la mobilisation d'une centaine d'étudiants, d'enseignants et d'autres membres du personnel qui s'y sont invités. Du coup, la direction de l'université a prudemment décidé que le prochain conseil aurait lieu... à Créteil, à plus d'une heure de transport !

Travaux dangereux : la protection des apprentis mineurs sacrifiée

Le ministre du Travail, François Rebsamen, a annoncé le 5 février qu'il comptait faciliter l'emploi d'apprentis mineurs à des travaux dangereux. Des décrets pourraient entrer en vigueur début mai.

Cette attaque contre la protection des jeunes travailleurs répond à une demande insistante du patronat et la Fédération française du bâtiment, le syndicat patronal de ce secteur qui emploie beaucoup d'apprentis, s'est immédiatement félicitée de cette mesure. « Miracle, les apprentis pourront à nouveau monter sur des escabeaux », s'est réjoui *Le Figaro*.

Le travail sur un escabeau ou une échelle est en effet interdit pour les mineurs, ainsi que le travail en hauteur sans protection collective (gardecorps, nacelle, filet...). Il serait désormais autorisé, avec les mêmes règles que pour les travailleurs adultes. Un second décret faciliterait le travail des mineurs sur des machines dangereuses. L'obligation de demander une autorisation à l'Inspection du travail pour chaque apprenti mineur que l'employeur souhaite affecter sur des tâches dangereuses serait supprimée, il suffirait de déclarer les travaux effectués par les apprentis.

Cette réglementation n'est qu'une petite limite à l'exposition des jeunes apprentis aux risques. Les dérogations demandées par les patrons sont le plus souvent accordées. Mais sa suppression sera un véritable recul. Les travaux en hauteur sont une cause très fréquente d'accidents. Dans la construction, une chute se produit toutes les cinq minutes, 29 ont été mortelles en 2012. Les accidents sont aussi très fréquents sur les machines dangereuses telles que des scies circulaires à bois, des scies à métaux, des machines-outils. On peut facilement y laisser des doigts, comme c'est le cas de nombreux menuisiers. Les apprentis mineurs sont d'ailleurs, malgré cette réglementation, plus souvent victimes d'accidents du travail que les adultes.

Le ministre justifie ces mesures par la nécessité de faciliter l'embauche de jeunes en apprentissage, mais il répond surtout, comme d'habitude, à une demande du patronat.

Hélène Comte



AdP Roissy : le grand bazar des changements de marchés

À l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, les salariés de la sûreté subissent, comme toutes les entreprises sous-traitantes, des changements périodiques d'employeur. Tous les trois ans environ, Aéroport de Paris met en concurrence les sociétés auxquelles il sous-traite le contrôle des accès ou la vérification des bagages.

Dans les mois qui précèdent ces changements, les chefs sont sur les dents, il faut être « les meilleurs » pour ne pas « perdre le marché », il y a des pressions, les sanctions pleuvent. Et à l'arrivée, c'est le grand branle-bas. Plus d'une douzaine d'entreprises se partagent les marchés de la sûreté à Roissy, dont trois font l'essentiel, Securitas, Brinks et ICTS. À partir du 1^{er} avril, l'un perdra un terminal au profit de l'autre, qui aura récupéré le premier, ou encore un autre, ou perdu un troisième, et réciproquement. Et un nouveau concurrent, Atalian, arrive.

Les salariés pourraient rester indifférents à cette agitation, mais ils en payent en partie les conséquences : car si le salaire de base est maintenu, rien n'est pareil d'une entreprise à l'autre ! Certains ont des plannings réguliers et pas les autres, les pauses sont payées au minimum ou un peu plus, la date de la paye varie, tout comme les primes de transport, le paiement des heures supplémentaires, la mutuelle n'est pas la même, etc.

Jusqu'en 2011, lors de ces transferts de marché, le personnel n'était repris qu'à 85 % et les nouveaux employeurs faisaient le tri. Après la grève de décembre 2011, les salariés ont gagné la reprise à 100 %, mais ces 100 % ne concernent jamais les CDD ou les intérimaires. Quant aux salariés en accident de travail, arrêtés

maladie ou congé maternité, il faut surveiller qu'ils ne soient pas oubliés. Le travail ne change pourtant pas avec le changement de patron, et chacun a besoin de sa paye. Il faut donc que tous restent !

D'une entreprise à l'autre, le travail est le même et les patrons se valent. Si un point est légèrement meilleur chez l'un, l'autre est pire et ainsi de suite. Et, d'un changement à l'autre, l'alignement se fait toujours vers le bas. Il serait vraiment temps d'imposer dans toutes les entreprises les mêmes conditions alignées vers le haut, comme le mouvement de 2011 avait commencé à le faire.

Le plus aberrant dans ces aéroports est la multiplication d'entreprises qui font un même métier, mais où les salariés ont des statuts différents. C'est vrai pour la sûreté mais aussi pour tous les métiers de l'aéroport. Les gagnants dans ces transferts sont les donneurs d'ordres, qui font régulièrement baisser leurs coûts, Aéroports de Paris ainsi que les compagnies aériennes. Mais les entreprises sous-traitantes doivent elles aussi trouver que la place est bonne, vu les dividendes distribués aux actionnaires.

À l'inverse, les salariés de la plate-forme subissent les mêmes mauvaises conditions de travail et de salaire, et c'est bien ce qui tend à les unir.

Correspondant LO

Haute-Vienne : grippe et pénurie de professeurs

Dans la première semaine de février, en Haute-Vienne, 163 classes de primaire ou de maternelle cumulées se sont retrouvées sans maître. Un record ! Pour la seule journée du 6 février, il y en a eu 42.

La faute à l'épidémie de grippe, qui bat aussi des records en Limousin et « couche » un grand nombre de professeurs des écoles ? Pas seulement : c'est que, dans les années passées, le nombre de professeurs remplaçants a aussi connu des

records de suppressions ! La conséquence en est qu'il faut répartir les élèves des professeurs malades parmi les autres classes, où l'on dépasse largement les 30 élèves.

D'après le rectorat, pour pallier le manque d'enseignants dans ce genre de situation, quatre remplaçants supplémentaires auraient été nommés à la rentrée 2014 sur le département. À l'évidence, ça ne fait pas le compte.

Correspondant LO

Inspection du travail - Lille : rassemblement contre des menaces de sanction

Dans le Nord-Pas-de-Calais, la nouvelle organisation de l'Inspection du travail décidée par le gouvernement socialiste est entrée en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2014. Cette énième réforme, ridiculement nommée Ministère fort, vise en réalité à limiter un peu plus la possibilité pour les salariés et les syndicats de faire appel à l'Inspection du travail quand leur patron ne respecte pas le droit du travail, ou même les droits les plus élémentaires.

Avec cette réforme, 10 % des postes d'agent de contrôle ont été supprimés, soit deux cents postes nationalement, une vingtaine dans la région. L'effectif de la hiérarchie a, lui, été augmenté d'à peu près autant. En fait, le gouvernement veut imposer aux contrôleurs et inspecteurs de limiter de plus en plus leur action aux seules priorités définies par la hiérarchie. Et, comme si cela ne suffisait pas, dans le Nord-Pas-de-Calais, 10 % des postes existants ne sont pas pourvus. La direction de l'Inspection du travail a décrété que certains inspecteurs devraient tenir plusieurs postes, jusqu'à quatre pour

certain.

La petite dizaine d'inspecteurs de Lille, soutenus par leurs collègues, ont décidé de refuser ce chantage, et ainsi de ne tenir « que » leur poste et donc notamment de ne pas traiter « en intérim » les demandes des patrons, c'est-à-dire en premier lieu les demandes d'autorisation de licenciement des représentants du personnel. Les organisations syndicales ont réclamé que le nombre de postes de contrôleurs existant antérieurement soit rétabli. En réponse, la direction de l'Inspection du travail a décidé de les convoquer à des entretiens disciplinaires. Depuis début janvier, plusieurs dizaines

de salariés ont, par deux fois, accompagné leurs collègues convoqués et, à chaque fois, les entretiens n'ont finalement pas eu lieu.

Jeudi 12 février, un rassemblement était organisé par les unions locales CGT et Solidaires devant le siège départemental de l'Inspection du travail, en soutien à une inspectrice convoquée l'après-midi. Près de 200 personnes, des syndicalistes majoritairement, du privé comme du public, et des collègues de l'inspectrice étaient présents. La manifestation a duré plus de deux heures, les participants scandant : « Inspection du travail au service des travailleurs ! » Ils dénonçaient les menaces de sanction et exigeaient la création de postes.

Le directeur régional a annoncé le lendemain la suspension des entretiens disciplinaires et l'ouverture de discussions avec les syndicats sur l'application de la réforme. Ce premier recul est un encouragement.

Correspondant LO



Segré - Maine-et-Loire : mobilisés contre le travail du dimanche

Tous les dimanches matin, des travailleurs de la région sègréenne, soutenus par les syndicats CGT, CFDT et FO, se retrouvent à plusieurs dizaines devant le parking de l'Intermarché de Segré pour protester contre son ouverture dominicale, et plus largement contre les projets de Macron sur la question.

Les manifestants, parmi lesquels des salariés d'autres grandes surfaces, assurent un barrage filtrant, qui leur permet de distribuer des tracts aux clients et de dénoncer le recul social que constitue, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, la banalisation du travail du dimanche : celui-ci sera bientôt imposé et non choisi, « au détriment

de la vie sociale, familiale, personnelle, culturelle ou associative ». Et ces ouvertures ne créeront aucune activité supplémentaire, « le

pouvoir d'achat des salariés, déjà bien affaibli, ne leur permettant pas de consommer davantage ». Bien dit !

Correspondant LO



Renault : profits en hausse, effectifs et salaires en berne

Les résultats de l'année 2014 sont bons pour le groupe Renault, vient d'annoncer son PDG, Carlos Ghosn. Le bénéfice net a presque triplé, passant de 695 millions d'euros en 2013 à presque 2 milliards cette année. La Bourse a, comme disent ces messieurs, salué l'événement, l'action du groupe grimpe de 14 % les jours suivants, joli cadeau supplémentaire pour les gros actionnaires. Ce ne sera pas le seul : les dividendes versés d'ici quelques semaines augmenteront de plus de 10 %.

Ce ne sont pas seulement les ventes de véhicules qui expliquent ce triplement des profits. Le chiffre d'affaires n'a augmenté, lui, que de 0,3 %. C'est l'exploitation accrue des 120 000 salariés, en particulier des quelque 70 000 ouvriers des usines réparties en Europe, en Afrique du Nord, en Asie et en Amérique latine, qui a fait augmenter le bénéfice net et permis de remplir les comptes des capitalistes investisseurs.

Alors, quand Ghosn, dans une mise en scène étudiée, annonce le même jour 1 000 embauches en France pour l'année en cours, pour moitié dans les usines, pour moitié dans les bureaux d'étude, ainsi que le recrutement d'un millier d'apprentis, c'est de la poudre

aux yeux. D'une part, ce chiffre inclut les 760 embauches promises en mars 2013, quand la direction de Renault avait obtenu la signature d'un prétendu accord de compétitivité destiné à économiser 500 millions d'euros chaque année, à bloquer les salaires et à augmenter le temps de travail, et surtout à supprimer, rien qu'en France, 8 260 emplois. D'autre part, depuis la conclusion de cet accord, près de 4 000 emplois ont déjà été supprimés et les départs en retraite ne sont plus remplacés. Et, même si la production ne peut se faire sans plusieurs milliers d'intérimaires – dans les usines de Flins, ils sont près de 900 à monter des Clio IV et des Zoe électriques, à

Sandouville également –, la charge de travail augmente constamment.

Dans le même temps, Ghosn a annoncé que les salaires, cette année encore, resteraient bloqués, pour la troisième année consécutive. L'an dernier, les ouvriers s'étaient vu octroyer 0,5 %, pas même l'inflation, et les autres salariés rien du tout. Des débrayages ont été organisés sur plusieurs sites le 13 février, encore insuffisants pour contraindre la direction, décidée à ne distribuer que d'insultantes micro-augmentations individuelles, de l'ordre de 10 à 15 euros mensuels, et encore pas pour tous.

Les coffres sont pleins, pourtant. Outre les matelas d'actions, la direction dispose d'une trésorerie de plus de 14 milliards. Les travailleurs de Renault savent donc où trouver de quoi empêcher leur pouvoir d'achat de continuer à sombrer : là où le PDG lui-même a puisé de quoi augmenter son propre salaire de 16,8 % cette année.

Correspondant LO

Débrayage pour les salaires à Renault-Tanger

Du lundi 9 au mercredi 11 février, les ouvriers de l'usine Renault Nissan de Tanger, au Maroc, ont débrayé et organisé plusieurs sit-in devant les locaux de la direction pour faire entendre leurs revendications. Ils réclamaient des augmentations de salaire ainsi que le paiement des temps de pause et de diverses primes : pour compenser par exemple l'augmentation de la productivité ou l'éloignement géographique de l'usine par rapport à la ville.

Jeudi 12 février, le gouverneur de la ville intervenait, accompagné par les services de police, pour essayer de convaincre les travailleurs de cesser leur mouvement. Finalement, samedi 14 février, la direction négociait avec l'UMT (Union marocaine du travail) et cédait sur certaines de leurs revendications : augmentation de salaire pour toutes les catégories de personnel, prime de compensation pour les temps de pause. Elle accordait aussi une dotation de cartables et fournitures scolaires pour



les enfants du personnel et des conditions préférentielles pour l'achat à crédit d'un véhicule Renault ou Nissan.

Il n'était sans doute pas question pour la direction de risquer un mouvement plus profond et un blocage de la production car, depuis son ouverture en février 2012, l'usine de Tanger a pris de l'importance dans le groupe, permettant l'exportation de 170 000 véhicules

en 2014, essentiellement vers l'Europe. Elle vise à terme les 340 000 véhicules par an.

Il y a quelques semaines, Carlos Ghosn se félicitait de son choix stratégique d'avoir investi au Maroc et présentait l'usine de Tanger comme l'une des plus performantes du groupe au niveau mondial. Mais les ouvriers ne se laissent pas exploiter sans réagir.

Valérie Fontaine

Michelin Saint-Doulchard : débrayages et manifestation, ça continue



À l'usine Michelin de Saint-Doulchard près de Bourges, pendant la semaine du 9 au 13 février, les ouvriers ont poursuivi leurs débrayages quotidiens d'une heure en milieu de poste dans chaque équipe, revendiquant une augmentation mensuelle de 350 euros net par mois, l'embauche de tous les travailleurs en contrats précaires et le versement de leurs primes de fin de mission, ainsi que l'arrêt des pressions et des menaces de sanctions.

Ils ont agi notamment à l'appel de l'intersyndicale CGT-FO-SUD-CFTC (et non CFDT comme indiqué par erreur dans *Lutte Ouvrière* du 6 février dernier).

Le nombre de ceux qui participent aux débrayages s'est maintenu : environ 120 travailleurs sur les 250 en production.

Jeudi 12 février était une journée de débrayages dans toutes les usines du groupe en France, pour revendiquer des augmentations de salaire substantielles alors que Michelin propose un dérisoire 0,6 %.

À Saint-Doulchard, les grévistes des trois équipes se sont retrouvés à la porte principale de l'usine pour aller manifester devant la gare de Bourges, où ils ont reçu le renfort de délégations d'employés du Centre hospitalier, de l'hôpital Bellevue et de grévistes des services municipaux, ainsi que le soutien de retraités de Michelin et des unions syndicales locales CGT, FO, SUD et CFTC.

Devant 250 manifestants, les représentants des différents secteurs ont été vivement applaudis lorsqu'ils ont rappelé leurs revendications. L'exigence de l'embauche des travailleurs en situation précaire a été soulignée avec force, aussi bien pour les services municipaux qu'à Michelin.

Et, alors que le groupe Michelin vient d'annoncer à nouveau un bénéfice de plus d'un milliard en 2014,

sensiblement égal à celui de 2013, et que les objectifs de productivité ont été largement dépassés, les grévistes de Michelin ont dénoncé, non seulement l'absence d'augmentation sérieuse des salaires, mais au contraire une perte nette de salaire pour les ouvriers qui va, entre 2013 et 2014, de 700 euros à plus de 800 euros sur le revenu annuel.

Quant à la participation aux bénéfices à redistribuer aux salariés, de 2012 à 2015, la provision faite par Michelin est passée de 39 millions à seulement 17 millions, soit plus de moitié moins en quatre ans.

Cela est d'autant plus révoltant que Michelin a récemment prévu de consacrer des dizaines de millions d'euros à racheter ses propres actions et les détruire, afin de faire monter leur cours et permettre aux actionnaires d'empocher encore plus, alors que depuis 2010 leurs dividendes ont déjà augmenté de 315 % !

Au lendemain de la manifestation du 12, le moral était au beau fixe et, dans chaque équipe, les grévistes ont voté la continuation des débrayages pour le lundi 16 février. Les liens de solidarité qui se sont créés entre travailleurs de toutes les équipes sont d'ores et déjà un acquis important pour faire face aux pressions et menaces de sanctions.

Correspondant LO

Antonutti-Delmas Bezons : un moral intact

Le 12 février, le tribunal de grande instance de Versailles devait examiner la demande de levée des blocages déposée en urgence le 19 janvier par PSA contre les rassemblements de chauffeurs Antonutti Delmas, sous-sous-traitant transporteur de pièces, devant son usine de Poissy.

Surprise : PSA, dont le dossier est en réalité très faible, a préféré demander le report de l'audience, vœu exaucé par le tribunal, qui l'a repoussée carrément au 9 avril, ce qui rend l'examen de l'affaire très peu probable.

Le même jour, le liquidateur judiciaire d'Antonutti, lors d'un comité d'entreprise, sans parler de faillite frauduleuse, a tout de même éreinté la gestion du patron, que les grévistes accusent d'avoir vidé les caisses de l'entreprise et d'avoir ainsi préparé sa mise en liquidation judiciaire. La conséquence est la mise des dettes à la charge de la collectivité et celle des licenciements à la charge de l'association pour la garantie des salaires, au minimum du minimum légal.

Ces deux faits ont conforté les chauffeurs dans le sentiment de leur bon droit. Ils ont eu raison de rejeter l'accord de baisse de salaire par leur grève victorieuse du 8 décembre. Contrairement aux calomnies de leur patron, ce n'est pas cette grève qui a provoqué la liquidation judiciaire de la société : lui-même la préparait de longue date, sans doute avec la complicité de Geodis dont il était sous-traitant direct pour certaines livraisons de pièces en juste-à-temps.

L'autre leçon de cette

affaire c'est que, bien que les travailleurs aient raison, bien que le tribunal ne les ait pas jugés comme des bandits, bien que le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye lui-même, à la suite de bien d'autres, ait qualifié leur patron de patron-voyou, tout le monde les a au mieux laissés tomber, au pire trahis. PSA, Geodis et leur propre patron ont préparé la suppression de leurs emplois, et les pouvoirs publics, plus pressés de leur envoyer la police que d'enquêter sur leur patron ou de chercher un repeneur, ont joué le rôle du psychologue chargé de faire faire aux victimes le deuil de leur bon droit.

Aussi raide soit-elle, la leçon ne les démoralise pas. Par leur ténacité, les travailleurs avaient obtenu le paiement des jours de grève. Et ils se mobilisent pour défendre une dizaine d'entre eux, menacés de ne pas être payés comme les autres.

Pour le moment, le gain le plus précieux de ce mouvement est la cohésion, la fraternité entre travailleurs dont ils sont très fiers. « Les gars, il faudra faire des barbecues plus tôt dans votre prochaine boîte », a dit l'un d'eux, à quoi un autre a répondu, provoquant un éclat de rire général : « Il faudra surtout faire grève plus tôt. »

Correspondant LO

Ex-Lejaby : les conseillers ne sont pas les payeurs

Mardi 17 février, la société coopérative des Ateliers a été mise en liquidation judiciaire. Elle n'est sans doute pas la seule, mais elle est tout un symbole, puisque créée par d'anciennes salariées de Lejaby.

Sa création remonte à janvier 2013. En mars 2014, Les Ateliers et leurs 30 salariés connaissaient déjà leur première crise et frôlaient la liquidation. Mais Arnaud Montebourg, ardent défenseur pendant la campagne présidentielle 2012 du made in France et du « soutien-gorge

tricolore », était monté au créneau. En 2014 donc une souscription citoyenne permettait de récolter plus de 650 000 euros et le ministre du Redressement productif intervenait auprès des banques pour l'obtention d'une ligne de prêts d'un montant de 350 000 euros.

Un an plus tard, c'est terminé. Les ouvrières, à qui on a fait miroiter le mirage des coopératives et le rêve du cocorico français, se retrouvent sans emploi. L'ancien ministre, lui, compte toujours sur son plan de carrière.

Sophie Gargan

Thales : mobilisations pour les salaires

Dans le groupe Thales, c'est la période des négociations salariales, et les travailleurs de l'entreprise ne les laissent pas passer sans se faire entendre. Une pétition sur les salaires a circulé et recueilli 13 000 signatures sur les 35 000 salariés du groupe en France.

Mardi 10 février, des débrayages d'une heure ont été organisés sur plusieurs sites. Il y a eu 350 grévistes à Brest, 270 à Châtellerauld, 250 à Cholet, 250 à Sofia-Antipolis près de Nice, 200 à Pessac, 200 à Élancourt et 250 à Vélizy.

Les mobilisations ne touchent pour l'instant que des minorités, mais à chaque action l'accueil

est bon. À Vélizy, mercredi 11 février, un barrage filtrant à l'entrée de la division TED (Thales Electronic Devices) a réuni plus d'une centaine de personnes, bien au-delà des militants syndicaux. Ceux qui attendaient patiemment dans leur voiture n'étaient pas spécialement pressés d'aller rejoindre l'atelier ou leur ordinateur.

Jeudi 12, il y a eu des rassemblements sur les différents sites et surtout un plus important, de près de 500 personnes, au siège de Thales à La Défense, pour apporter la pétition à la direction. Le lendemain, à Vélizy, le show du PDG Maisonnier, prévu devant des cadres

commerciaux, a été perturbé par 120 travailleurs.

La direction pleure que les résultats de 2014 ne sont pas bons, qu'elle serait dans le rouge, mais Thales n'a quasiment pas connu de baisse de régime, même depuis 2008. Et puis, à sa manière, le nouveau PDG « non exécutif », Henri Proglgio, montre l'exemple : alors que son salaire pour cette sinécure devait être de 140 000 euros par an, il réclame 400 000 euros. 180 % d'augmentation ! Cela aide à ne pas à être timide, à ne pas gober la propagande de la direction et à préparer la prochaine mobilisation prévue jeudi 19 février.

Correspondant LO

Industrie agroalimentaire : ils prennent l'oseille et s'en vont



Les grévistes devant l'usine « Carte Noire ».

Les salariés de l'usine de café Carte noire de Lavérune, près de Montpellier, ont fait deux jours de grève à plus de 90 % le 19 janvier, pour protester contre la délocalisation annoncée d'une partie importante de la production du site.

Cette usine appartient à un grand groupe de l'agroalimentaire, Mondelez international, qui touche des subventions de l'État.

Les travailleurs avaient appris par la presse, fin 2014, qu'une partie importante de la production allait quitter l'usine. Ils y conditionnent du café pour différentes marques du groupe, Grand'mère, Carte noire et Jacques Vabre. Or Mondelez avait annoncé cet été qu'il fusionnait cette activité avec un autre groupe, Demb, et a vendu Grand'mère au groupe Lavazza. Cette partie, soit 38 % de la production,

devrait quitter l'usine.

Le sort de l'usine de Lavérune ne concerne pas que les 164 travailleurs de Mondelez : en comptant les sous-traitants, c'est de l'ordre de 500 familles qui sont concernées.

Malgré les protestations des syndicats lors du comité central d'entreprise du 14 janvier, les représentants du groupe n'ont donné aucune précision sur l'avenir du site. Ils essaient même d'endormir les salariés en leur disant qu'il n'y aura aucune conséquence sociale en 2015. Mais ils se gardent bien de s'engager sur la suite.

Pourtant, Mondelez international est un groupe mondial dont les ventes se sont montées à 34,2 milliards de dollars en 2014. L'an dernier, Mondelez a touché 4,2 millions d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), dont 1,4 million pour le site de Lavérune. Ces subventions sont donc versées à fonds perdus pour alimenter les profits capitalistes, sans aucun contrôle de l'État, alors que les manœuvres de Mondelez autour du café sont annoncées dans la presse depuis l'été 2014.

Quoi qu'il en soit de ces manœuvres, le groupe a suffisamment d'argent pour maintenir tous les emplois et les salaires. C'est ce que les travailleurs devront imposer.

Hervé Boidet

EDF : pressions sur la durée du travail des cadres

Cela va faire la troisième fois que la direction d'EDF tente d'augmenter la durée de travail des cadres, une qualification qui démarre assez bas dans l'échelle, puisque environ 42 % des salariés de l'entreprise sont considérés comme tels.

En 1999, au moment de l'instauration de la loi Aubry sur les 35 heures, EDF voulait, pour plaire au gouvernement d'alors, constituer une vitrine à ce sujet. Les 35 heures ont donc été généralisées pour l'ensemble du personnel, avec même quelquefois des semaines de 32 heures, moins payées évidemment.

En réalité les cadres, qui ne pointent pas, font plus que 35 heures : 44,1 heures hebdomadaires selon la CGT. Mais aujourd'hui cela ne suffit pas pour la direction, ni pour la Cour des

comptes qui préconisait, en juillet 2013, « l'organisation du travail dans la perspective d'une meilleure disponibilité et de gains de productivité ».

Le nouveau PDG, Jean-Bernard Lévy, veut obtenir ce « forfait jour » pour les cadres, sans horaire défini, en fonction de la mission et des objectifs fixés par la hiérarchie. Il y aura quand même une limite : une plage horaire de 12 heures de repos quotidien, les autres 12 heures pouvant être travaillées en cas de besoin. À quoi s'ajoute, ou

plutôt se retranche, une diminution des jours de RTT (10 à 16 de moins par an).

Toutefois, comme la direction sait que ce projet est parfaitement inacceptable, elle propose que le passage au forfait puisse se faire au volontariat, en diminuant quand même les RTT de ceux qui garderaient le système actuel et en accordant 2 NR, les

niveaux de rémunération, dans le jargon de l'entreprise. Cela représenterait une hausse des salaires... pour les salariés actuels, car les futurs embauchés n'auront que les inconvénients et pas les 2 NR en plus.

Pour le moment, les négociations ont débuté avec les organisations syndicales et une consultation

des salariés devrait avoir lieu avant l'été.

Ce qui est certain, c'est que la direction n'a qu'un seul objectif, comme elle l'a écrit : « Améliorer les performances de l'entreprise ». En clair, faire travailler davantage en évitant d'embaucher, même là où le manque de monde est flagrant.

Correspondant LO

Menaces pour les horaires

Dans les centres d'appel d'EDF, où les salariés font un travail astreignant en répondant au téléphone, il y a une menace sérieuse. L'horaire actuel est de 34 heures, payées 35, accomplies en quatre jours, dont 60 % du temps passé au téléphone.

Dans les faits, ces 60 % sont souvent dépassés.

Le projet de la direction est de passer de quatre à cinq jours, en imposant donc de travailler un peu moins chaque jour mais en effectuant 35 heures, toujours payées 35. La

direction y gagnerait donc une heure de plus par semaine. Le personnel, lui, y gagnerait un jour de liberté en moins. C'est sans doute ce que la direction considère comme une initiative gagnant-gagnant.

Correspondant LO

Legrand - Limoges : jackpot pour les actionnaires, aumône pour les travailleurs

Dans la semaine du 2 au 6 février, les travailleurs des usines Legrand de Limoges ont débrayé et se sont rassemblés à plusieurs reprises pour protester contre ce que la direction a osé proposer comme augmentation de salaires : 0,1 % d'augmentation générale, assortie de 0,7 % de la masse salariale en augmentations individuelles,

c'est-à-dire réparties à la tête du client. Cette misérable piécette jetée aux travailleurs est apparue comme une provocation.

À partir du lundi 9 février, ceux-ci ont débrayé deux heures par jour successivement par atelier et se sont relayés pour tenir, jour et nuit, un piquet de grève à l'entrée de l'usine de la zone de Magré, bloquant en

partie les camions d'approvisionnement. À l'usine de Magré, environ trois cents ouvriers ont participé au mouvement.

Jeudi 12 février, près de cinq cents travailleurs ont manifesté au siège social, avenue de-Lattre-de-Tassigny, où les délégués étaient reçus par la direction. Celle-ci a annoncé qu'elle consentait à 1 %

d'augmentation générale avec un talon minimum de 30 euros brut pour tous, mais avec 0,3 % pour les augmentations individuelles. Elle a annoncé aussi l'embauche de cinquante travailleurs précaires, sur les quatre-vingts demandés par les syndicats.

Les bénéfices de Legrand, entreprise du CAC 40, ont dépassé les

880 millions d'euros en 2014. La cote des actions a bondi de 22 % la même année, alors que l'indice moyen du CAC 40 est de 13 %. Les copieux dividendes distribués aux actionnaires sont encore en augmentation de 5 % cette année. Vraiment, Legrand peut payer !

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte Ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie *Lutte Ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal février 2015.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone: 01 48 10 86 20 - Télécopie: 01 48 10 86 26

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte Ouvrière, en les envoyant à l'adresse

suivante: Lutte Ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à une réduction d'impôt de 200 €, à

condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte Ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination			
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Union européenne de l'Ouest, Suisse	38 €	76 €	21 €
Reste de l'Europe	35 €	70 €	20 €
Amérique du Nord, Proche et Moyen Orient, Asie	42 €	84 €	22 €
Afrique, Amérique centrale et du Sud, Océanie	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Pour les malvoyants

www.lutte-ouvriere-audio.org

Maternités : non à la logique de rentabilité !

Entre 1975 et 2012, en France, le nombre de maternités est passé de 1369 à 544. Près des deux tiers ont donc fermé leurs portes. Et ce n'est pas fini. Un rapport de la Cour des comptes a remis le couvert en pointant du doigt 15 maternités qui devraient être l'objet d'une restructuration.

Des représentants des différents sites concernés se sont réunis le 12 février, lors d'une conférence de presse pour dénoncer ce projet qui ne fera qu'aggraver la situation.

C'est en 1998 qu'est paru le décret qui, au nom de la «sécurité de la naissance», classait les maternités en trois types. La règle fut fixée selon laquelle les établissements effectuant

moins de 300 accouchements par an n'offraient pas la sécurité requise, et devaient être fermés. Et c'est donc au titre de cette règle que quinze maternités sont aujourd'hui dans le collimateur.

Les arguments dits de sécurité sont une fausse barbe, qui tente de cacher que ce sont les critères de rentabilité financière qui président aux restructurations, c'est-à-dire aux fermetures de maternités de proximité. Les résultats sont dramatiques : aujourd'hui, près d'une dizaine de départements n'ont plus qu'une seule maternité et la sécurité est donc mise à mal. Avec l'éloignement, des femmes ne peuvent arriver à temps

à la maternité et en sont réduites à accoucher dans une voiture, une ambulance, un camion de pompiers, ou dans un service d'urgence quand il existe encore. Autre conséquence des fermetures des maternités : les centres d'IVG, qui souvent y étaient liés, ont vu leur nombre se réduire et les difficultés pour les femmes désirant mettre fin à une grossesse ont augmenté.

Ce qui met la sécurité des mères et des nourrissons en danger, c'est la recherche de la rentabilité financière dans la gestion des maternités. Les usagers et les personnels soignants paient les pots cassés.

Sophie Gargan

Légion d'honneur : promotion d'un tortionnaire

En visite au Maroc, le ministre de l'Intérieur Cazeneuve a annoncé que le chef des services de renseignements marocains, Abdellatif Hammouchi, serait prochainement élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Le chef des renseignements en question est poursuivi par la justice française pour des actes de torture. Hammouchi ayant commis l'imprudence de venir en France début 2014, alors qu'il ne

bénéficiait d'aucune immunité diplomatique, il a reçu la visite de policiers français qui l'ont convoqué devant un juge. Il en résulta un sérieux incident diplomatique entre les deux pays. Après quoi, la France ne donna jamais suite aux poursuites judiciaires et le ministre français des Affaires étrangères déplora un « incident regrettable ».

Depuis, les relations se sont considérablement réchauffées entre les deux

pays. Cazeneuve ne tarit pas d'éloges sur les compétences du Maroc en matière de lutte antiterroriste, dans le domaine du renseignement et également dans la lutte contre l'immigration clandestine.

Et surtout la France demeure toujours le premier partenaire commercial du Maroc. Cela vaut bien une Légion d'honneur, d'autant qu'il ne serait pas le seul tortionnaire à la porter.

André Victor

Pour Charlie à Paris, contre Charlie à Dakar

Nos camarades de l'Union Africaine des Travailleurs Communistes Internationalistes (UATCI-UCI) dénoncent dans leur journal *Le Pouvoir aux travailleurs* le double langage des présidents sénégalais et maliens après les attentats contre *Charlie Hebdo*.

Macky Sall et Ibrahim Boubacar Keïta, les présidents du Sénégal et du Mali, ont participé aux côtés de Hollande à la marche de soutien aux journalistes de *Charlie Hebdo* assassinés par des islamistes fanatiques. Ils ont fait semblant de soutenir la liberté d'expression face à l'intolérance et à l'obscurantisme. Mais ce n'était que pure hypocrisie, pour figurer comme des « démocrates » et surtout pour faire de la lèche à leurs maîtres et protecteurs de l'ancienne puissance coloniale.

À leur retour dans leur capitale respective, ils n'ont pas tardé à remettre leur boubou à l'endroit, en soutenant les manifestations contre les caricatures du prophète Mahomet à l'appel des organisations musulmanes. Macky Sall a même dépêché son Premier ministre

pour figurer parmi les manifestants qui ont brandi des pancartes du genre « Je ne suis pas Charlie » ou « Je suis Kouachi », du nom d'un des assassins des journalistes de l'hebdomadaire satirique. À Bamako aussi, des dignitaires du pouvoir ont défilé aux côtés des manifestants hostiles à *Charlie Hebdo*.

Ce que les dirigeants de Dakar et de Bamako ont montré, c'est qu'ils ne veulent surtout pas déplaire aux dignitaires religieux locaux, car ceux-ci ont une grande influence auprès de la population. Macky Sall n'hésite pas à interdire les manifestations des partis de l'opposition, mais il n'est pas question pour lui de froisser les grands marabouts de Touba et de Tivaouanne.

Le Pouvoir aux travailleurs



et rose elle a vécu ce que vivent les roses...

Sous le vernis, la crasse

Roland Dumas a affirmé dans une interview à la radio que Valls était « sous influence juive ». Les propos

peuvent surprendre, de la part de cet ancien député socialiste, ancien ministre de Mitterrand, ancien président du Conseil constitutionnel. Mais, au fond, ils ne sont pas si surprenants, venant d'un personnage peu reluisant, trempé jusqu'au cou dans l'affaire Elf, soutien de dictateurs comme Gbagbo ou Kadhafi.

N'exerçant plus de responsabilités, Roland Dumas peut oublier le politiquement correct.

Arroseur arrosé

L'organisation de jeunesse de l'UMP était dirigée depuis le mois de décembre... par un sans-papiers. Son président, Stéphane Tiki, est en effet un Camerounais vivant

Fil rouge

en France depuis dix ans, mais dont la demande de naturalisation a été refusée et dont le titre de séjour étudiant a expiré.

Ce proche de Nicolas Sarkozy n'hésitait pas à réclamer une politique d'immigration restrictive et à défendre les reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière. Eh bien, ces mêmes lois qu'il trouvait encore trop douces l'ont transformé en clandestin.

Un écran avec des oreilles ?

Les téléviseurs connectés obéissent à la commande vocale. Chez Samsung, le mode d'emploi précise d'ailleurs : « Nous vous signalons que les mots

que vous prononcez [seront] transmis à un tiers. » Et qu'en est-il des commentaires faits à haute voix devant le journal télévisé quand le gouvernement annonce ses mesures antisociales, ou quand les grands patrons se vantent de leurs bénéfiques records ? Samsung va-t-il les transmettre aussi aux intéressés ?

Dans ce cas, on espère que de gros fusibles sont prévus pour éviter que l'appareil ne fonde : les noms d'oiseaux risquent de faire chauffer les transistors !

Allez privatiser ailleurs !

Estrosi, le maire UMP de Nice, a pris position

contre la privatisation de l'aéroport de Nice. Il a décidé un référendum local le 19 février et déclaré, indigné, qu'« un nouvel actionnaire majoritaire aurait les mains libres pour décider tout seul, avec pour unique souci de faire du dividende ».

Ce qui révolte Estrosi n'est en fait ni le dividende ni le profit privé, mais l'affaiblissement de son pouvoir local. L'État détenait jusqu'ici 60 % (800 millions) du capital de l'aéroport de Nice. Et il est plus facile à un député-maire de faire pression sur un ministre que sur un conseil d'administration.

Ceci dit, Estrosi, grand défenseur du capital privé, est évidemment partisan des privatisations... chez les autres.